

Jamais l'ex-Bas Zaïre n'avait autant été reconnu à Kinshasa

Lire article en page 5.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1642 | JEUDI 31 JUILLET 2025 | 20 PAGES €7 \$8

Mémoire

Quand un dialogue se profile à l'horizon, revivons « le débat du siècle » avec TopCongo

Celui qui ignore son histoire s'ignore

Un message fort délivré le vendredi 27 novembre 2020, le jour d'après la fin d'une série de consultations menées par le Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo au Palais de la Nation, siège de la présidence de la République, à Kinshasa. «Deux acteurs politiques majeurs» - l'expression est de Christian Lusakweno, le Directeur de la radio TopCongo fm - sélectionnés pour ce Grand Débat qualifié de «débat du siècle». Face à Léonard She Okitundu Lundula, le stratège de première force du PPRD-FCC, le Parti du peuple pour la Reconstruction et la Démocratie, le Front Commun pour le Peuple, parti au pouvoir, ancien Directeur de cabinet du président Joseph Kabila Kabange, plusieurs fois Vice-Premier ministre en charge des Affaires étrangères, se dressait CACH avec le professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba, plusieurs fois ministre dont aux PTNTIC,



Deux «acteurs politiques majeurs» congolais s'étaient affrontés le 27 novembre 2020 en direct sur TopCongo fm lors du «débat du siècle» qui opposa CACH représenté par Tryphon Kin-kiey Mulumba (à g.), «l'un des trois ténors de la victoire à l'élection présidentielle de Félix Tshisekedi» du 30 décembre 2018 et le PPRD-FCC représenté par Léonard She Okitundu (à dr.). DR.



Postes, Téléphone, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et aux Relations avec le Parlement, «l'un des trois ténors avec Vital Kamerhe Lwa Kanyingini Nkingi, de la victoire de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à la présidentielle de 2018» - l'expression est de Christian Lusakweno - mais qui n'était nullement associé à ces consultations présidentielles et donc aux objectifs qu'elles poursuivaient au final. Comment Tryphon Kin-kiey Mulumba allait se tirer de ce duel? Tout le pays attendait, son propre camp CACH en premier. Finalement, le stratège PPRD-FCC formellement désigné, qui était bien préparé, n'en a cru ses oreilles. Ni les millions d'auditeurs collés à la radio, à ce Grand Débat qui, selon certains rapportés par les médias, n'avait jamais eu lieu au Congo depuis la fin de Mobutu. Nul doute, comme à son habitude, le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba avait été inspiré sans doute plus que jamais. Il a annoncé ce qui allait arriver. En clair, avec «leur CÉNI», la Commission Électorale Nationale Indépendante, le PPRD-FCC avait

(Suite à la page 6).

Matata Ponyo aurait été vu en Belgique

Lire article en page 3.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

Des éléphants tuent au Congo après les rebelles

Au Congo, les animaux sauvages ont-ils repris la main des rebelles M23-AFC, CODÉCO, ADF, etc., pour tuer, massacrer les populations non protégées ? Dans l'espace Grand Équateur, province du Nord-Ubangi, territoire de Yakoma, on vit désormais dans la peur à la suite d'apparitions répétitives des éléphants qui agressent, blessent et tuent la population dans les forêts. Au moins dix personnes dont une maman et son bébé de 2 ans ont été tués par ces animaux.



Inhumation des morts après l'attaque des ADF dans une église catholique dans l'Ituri. DR.

À Yakoma, la population fait face à une série de tragédies provoquées par des attaques mortelles d'éléphants en migration sauvage rencontrés hors des aires protégées. Selon un communiqué officiel daté du 19 juillet 2025 signé par l'administrateur du territoire, Philippe Mwela Kambulu, au moins dix personnes ont perdu la vie ces derniers à la suite de ces agressions. Parmi les victimes figurent quatre enfants, dont un nourrisson âgé d'à peine une semaine. Toutes ont été inhumées dans des conditions précaires, en raison des difficultés financières rencontrées par les familles endeuillées. Une femme qui a survécu à l'une de ces attaques est actuellement hospitalisée à Yakoma. Elle souffre de graves troubles anxieux, selon les autorités locales. Le communiqué officiel de l'administrateur du territoire signale également le décès de Alain Newe Bele, ancien administrateur du territoire et agent du Bureau des Mines et de la Géologie, victime de l'une de ces incursions animales. C'est un groupe de trois éléphants qui détruisent tout sur leur passage et sèment terreur et désolation. Après le secteur de Wapinda, ces éléphants migrent dans d'autres groupements notamment celui de Gini. L'administrateur du territoire de Yakoma tire la sonnette d'alarme et appelle les autorités provinciales et nationales à une intervention urgente. Il sollicite notamment des frais de fonctionnement et diverses dotations pour faire face aux besoins immédiats de la population affectée.

Entre-temps, la situation inquiétant de plus en plus les habitants qui ont peur de se rendre aux champs afin d'éviter toute attaque surprise et que les directions prises par ces animaux ne sont pas clairement connues, l'Administrateur du territoire appelle à des rites traditionnels comme solution pour mettre fin aux dégâts causés par ces pachydermes.

MORTS DANS LES KIVU ET L'ITURI.

Il reste qu'outre ces tragédies qui frappent la population à l'Ouest, dans le Grand Équateur, à l'Est, dans les Kivus et dans l'Ituri, ce sont les rebelles M23-AFC, CODÉCO, ADF, etc., qui sèment la terreur. Ainsi, les communes de Goma et Karisimbi, dans le Nord-Kivu, ont été le théâtre d'une montée inquiétante de la criminalité entre le 3 et le 25 juillet 2025. Selon la publication citoyenne Goma Hebdo Plus, au moins dix personnes ont été abattues par balle, tandis que plus de 65 domiciles ont été cambriolés par des bandits armés, dont 26 à Goma et 39 à Karisimbi. Cette initiative, portée par les conseils communaux de la jeunesse de Goma, vise à documenter et dénoncer les violations des droits humains et les abus subis quotidiennement par la population locale dans un contexte de conflits armés persistants. Le rapport de Goma Hebdo Plus pointe également d'autres formes de violences et entraves perturbant la vie des habitants, notamment les arrestations arbitraires de jeunes lors d'opérations de bouclage ainsi que l'imposition de taxes jugées exorbitantes.

Par ailleurs, la récente paralysie des activités du marché central de Virunga, provoquée par une protestation des commerçants contre la surtaxation imposée par la rébellion du M23, n'est pas qu'un simple fait économique. Ce mouvement de contestation populaire traduit un appel urgent à la restauration de l'autorité de l'État dans cette région en proie à l'insécurité. Le rapport de Goma Hebdo Plus indique que la double pression de la menace sécuritaire et des charges fiscales pèse lourdement sur une économie locale déjà fragilisée, contraignant nombre de commerçants à suspendre leurs activités. Ce rapport citoyen souligne ainsi l'impérieuse nécessité de mesures concrètes pour inverser cette tendance alarmante et garantir la sécurité et la stabilité dans la région de Goma, sous occupation depuis plus de 6 mois des rebelles de l'AFC/M23. Dans la province voisine de l'Ituri, dans le territoire de l'Irumu, riche en minerais disputés depuis de nombreuses années par divers groupes armés soutenus par diverses puissances financières planétaires, un communiqué des FARDC a fait part d'un massacre perpétré dans une église catholique par des ADF/MTM ISCAP, un groupe affilié à l'EI, l'État islamique.

« En pleine veillée de prière dans une église locale, une quarantaine de civils ont été surpris et fauchés à la machette », a rapporté les FARDC, les Forces armées congolaises, dans un communiqué. Dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 juillet, cette petite

localité à 60 kms au sud de Bunia, la capitale provinciale de l'Ituri, a été victime d'un attentat de l'ADF, Forces démocratiques Alliées, un groupe armé affilié à l'État islamique, EI.

« La Monusco, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, condamne fermement l'attaque qui a eu lieu dans la nuit du 26 au 27 juillet 2025 à Komanda, à environ 60 km au sud-ouest de Bunia, la capitale de l'Ituri », indique un communiqué de presse de la Monusco qui ajoute : « Selon les rapports officiels, l'attaque menée par des éléments de l'ADF a fait au moins 43 morts parmi les civils (dont 19 femmes, 15 hommes et 9 enfants), et plusieurs personnes ont été enlevées. Des maisons et des magasins ont également été incendiés, aggravant encore la situation humanitaire déjà extrêmement préoccupante dans la province ».

Le pape Léon XIV a exprimé sa « consternation », lundi 28 juillet, après cette attaque d'une église catholique. « Sa Sainteté le pape Léon XIV a appris avec consternation et profonde affliction l'attaque perpétrée contre la paroisse Bienheureuse Anuarite de Komanda dans la province de l'Ituri, qui a causé la mort de plusieurs fidèles, rassemblés pour le culte », indique un télégramme publié par le Vatican. « Cette tragédie nous invite davantage à œuvrer pour le développement humain intégral de la population meurtrie de cette région », ajoute le texte signé par le car-

dinal Pietro Parolin et adressé au président de la Conférence épiscopale du Congo.

« Sa Sainteté implore Dieu afin que le sang de ces martyrs soit une semence de paix, de réconciliation, de fraternité et d'amour pour tout le peuple congolais », a-t-il ajouté. Les ADF, formées à l'origine d'anciens rebelles ougandais, ont tué des milliers de civils et multiplié les pillages et les meurtres dans le nord-est du Congo malgré le déploiement de l'armée ougandaise aux côtés des forces armées congolaises dans la zone. Les Évêques du Congo réunis au sein de la CENCO, la Conférence Épiscopale Nationale Congo, ont exprimé leur « indignation » face à ce « massacre odieux et ignoble des innocents », perpétré par les rebelles ADF. Dans un communiqué, les Évêques présentent leur compassion aux familles éplorées, interpellant la responsabilité des autorités sécuritaires sur l'identité de ces assaillants qui écument plusieurs années durant dans la province de l'Ituri, pourtant sous état de siège, et où existe l'opération militaire conjointe « Shujaa » (FARDC-UPDF) avec à l'appui la présence pluri-décennale de la Monusco.

ADF FACE AUX FARDC-UPDF.

« Il est surprenant qu'après tant d'années de gravissimes tueries, les autorités compétentes en matière de sécurité ne parviennent toujours pas à identifier réellement les assaillants. Aucune explication plausible, à même de rassurer la population, n'a été donnée. D'aucuns parlent des ADF Isla-

mistes, des terroristes ADF/MTM ISCAP ? Ces tueurs en série ont-ils un cahier de charge ? À qui profitent ces crimes perpétrés depuis plusieurs années sur des paisibles citoyens ? », s'interrogent-ils. Puis de poursuivre : « Notre indignation est d'autant plus grande parce que cet énième massacre survient dans l'une des provinces placées sous l'état de siège depuis plusieurs années, appuyé par la mutualisation des forces armées de la R-dCongo, FARDC et celles de l'Ouganda, UPDF, avec la présence pluri-décennale de la Mission des Nations Unies pour le Maintien de la Paix, Monusco. Hélas, c'est paradoxalement dans ces provinces que nous assistons continuellement aux massacres et aux enlèvements des personnes humaines. Fort malheureusement, ce fléau de violation récurrente de la vie humaine semble être un fait banal qui alimente simplement la chronique dans la presse tant locale qu'internationale ». « Face à cette énième gravissime violation de la dignité humaine par des assaillants, non autrement identifiés que comme ADF Islamistes, une association terroriste à compter dans la constellation du nébuleux réseaux des groupes armés qui écument la partie Est de notre pays, nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre l'initiative conjointe CENCO/ECC du Pacte social qui pourrait aussi se pencher sur cette situation », poursuivent-ils, appelant Kinshasa à ouvrir une enquête aboutissant aux résultats afin justice soit faite.

Le lieutenant Jules Nongo, porte-parole de l'armée congolaise pour la province d'Ituri, où l'attaque a eu lieu, a déclaré dans un communiqué de presse publié sur X que l'armée congolaise attribue ce massacre aux Forces démocratiques alliées, ADF, un groupe armé étranger originaire d'Ouganda mais opérant principalement dans la province agitée d'Ituri. Il a souligné que cette attaque était un acte de vengeance visant à détourner l'attention de l'opération militaire conjointe menée actuellement par les Forces Armées de la RDC et les Forces de défense du peuple ougandais, UPDF, contre les ADF.

avec AGENCES ■

Où est passé Matata?

Augustin Matata Ponyo Mapon, où est-il donc? Où est passé l'ancien puissant premier ministre de Kabila, qui fut aussi hyper argentier national au titre de ministre des Finances sous Adolphe Muzitu? Ni la police, ni la migration, ni la justice, ni les médias, ni, ni, personne ne dit mot. Quant à la population, elle a déjà rendu son verdict.



L'une des rares apparitions de l'ex-Premier ministre Augustin Matata Ponyo devant la plus haute cour du pays. Avant de s'en aller et de se faire exfiltrer. DR.

Condamné le 20 mai 2025, voici deux mois, à dix ans de travaux forcés et à l'inéligibilité, l'homme qui fut député national après avoir en dépit de toutes les casseroles qu'il traînait, réussi à remplir son mandat plein et entier de sénateur, se serait volatilisé dans la nature. Ni sa famille biologique, ni sa famille politique (son parti LGD, Leadership et Gouvernance pour le Développement principalement), ni sa coalition d'opposition, ni ses avocats... Tous motus et bouche cousue. Les griefs à la base de sa

condamnation sont pourtant effrayants : détournement de deniers publics. Un peu plus de 240 millions de \$US détournés dans le projet pharaonique du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo situé dans l'espace Grand Bandundu quand d'autres dossiers documentés qu'il traîne peinent à être ouverts par la justice. Comment expliquer ce silence unanime assourdissant ? Et le ministère de la Justice n'en sait-il rien, n'en dit-il rien ? Quelle posture aurait demain un dirigeant congolais face aux médias si lors d'un déplacement,

à l'étranger par exemple, il était interrogé sur le sujet?

EXFILTRÉ ?

Il est vrai que la question se situe au niveau de la Cour constitutionnelle, pourtant la plus haute cour du pays, qui avait jugé le prévenu Augustin Matata Ponyo Mapon et rendu publiquement un arrêt en dernier ressort. N'avait-elle pas pris toutes les dispositions en la matière en vue de s'assurer de l'exécution sans faille de son arrêt ? Le fait que le condamné ait disparu dans la nature,

n'est-ce pas un crime commis? Certes la question ne relève pas administrativement de la Cour mais du parquet, le Parquet général près la Cour constitutionnelle. Mais au-delà de ça, qu'en dit le Conseil supérieur de la Magistrature, CSM, présidé par le plus haut juge du pays, Dieudonné Kamuleta Badibanga qui précisément avait donné lecture le 20 mai de l'arrêt de la plus haute cour du pays et qu'en pense son porte-parole qui en est le secrétaire permanent ? Le pouvoir judiciaire congolais n'est-il pas

géné par cet imbroglio après tout le bruit qui avait été fait tout autour de cette affaire de Bukanga Lonzo? De ce dossier qui avait eu plusieurs rebondissements, des aller-retour entre des juridictions, et, last but not least, l'odeur de corruption dans un précédent arrêt rendu par la même cour lu par le prédécesseur du haut juge actuel Kamuleta, à savoir, Dieudonné Kaluba Dibwa, qui avait payé cash son forfait, et qui vit aujourd'hui en exil à l'étranger, on en est à s'interroger sur la justice congolaise, à savoir, plus préci-

sément, son sérieux voire son indépendance face à des puissantes personnalités capables de mettre en œuvre des moyens colossaux en plusieurs millions de \$US pour s'extraire des cordes - si elles existent - des services de la justice. Il faut noter que si à la dernière audience à la Cour constitutionnelle, Matata Ponyo était encore absent mais visible dans les rues de Kinshasa et dans les allées de l'Assemblée nationale où il s'est rendu sans prendre une minute sur un strapontin mais avait mobilisé un groupe de députés pour plaider sa cause sur la forme - celle-ci fut son unique moyen de défense mille fois répété par son team d'avocats, s'abstenant incroyablement à évoquer le fond du dossier - on se demande pourquoi la justice ne l'avait pas frappé d'interdiction de s'éloigner de son lieu de résidence ou, à tout le moins, de son quartier dans une ville où les frontières ont la réputation d'être trop poreuses. Mille sources annoncent, de manière documentée, la présence à l'étranger, en Europe en l'occurrence, du condamné sans toutefois brandir des

preuves précises. De là l'assurance de sa famille biologique comme politique de l'ancien premier ministre? Reste que le silence des services judiciaires et du Conseil supérieur de la Magistrature conduit malheureusement à ôter toute considération à la justice, ce qui a un impact sur la réputation de l'État congolais. Deux autres condamnés dans Bukanga Lonzo : l'homme d'affaires sud-africain Christo Grobler qui a pris la poudre d'escampette et l'ancien gouverneur de la Banque centrale du Congo Deogratias Mutombo Mwana Nyembo, celui-ci ne s'était d'ailleurs jamais présenté une seule fois devant la cour. Tous les deux condamnés à 5 ans des travaux forcés, d'expulsion définitive du territoire national après avoir purgé sa peine pour le premier, d'inéligibilité pour le deuxième après sa peine. Et aucun des deux n'est visible. La justice s'en trouve-t-elle grande? Alors que plusieurs dossiers sont désormais devant diverses juridictions, à l'État semble-t-il l'urgence de redresser la barre. **ALUNGA MBUWA ■**

Les immunités étaient son seul moyen

Il n'avait qu'un moyen qu'il présentait devant la plus haute cour du pays : ses immunités. Si cela n'avait jamais marché dans une législature précédente lorsqu'il fut sénateur du fait de la fermeté du président du Sénat Modeste Bahati Lukwebo, que certains pensaient qu'il cherchait à régler des comptes, cela a semblé marcher lorsque Matata a changé de chambre en se faisant élire député national.

Dans un courrier à la Cour Constitutionnelle, le député Augustin Matata Ponyo Mapon avait annoncé sa décision de ne pas comparaître à la prochaine

audience, celle du 23 avril 2025. L'ancien premier ministre justifiait sa décision par la position de l'Assemblée nationale prise le 17 avril. Celle-ci avait constaté que les poursuites contre le député national Matata sont anticonstitutionnelles et violent le règlement intérieur de l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale avait demandé à la Cour de se conformer à la procédure de levée des immunités parlementaires prévues par la Constitution et le Règlement intérieur de cette chambre. «De ce qui précède, il est indiqué que je me conforme à la position de mon institution, l'Assemblée nationale, la seule institution constitutionnellement habilitée à décider de la levée ou pas

des immunités parlementaires, pour me permettre de comparaître ou pas devant votre Haute et prestigieuse Cour. C'est-à-dire, à la demande de la plénière de l'Assemblée Nationale, je suis obligé de me plier à l'option de l'institution parlementaire à laquelle j'appartiens en arrêtant de comparaître dans le dossier sous rubrique».

L'INCROYABLE PROFESSEUR.

À l'Assemblée nationale, il n'existait qu'une lettre datée du 25 avril 2025 (n°419/RDC/AN/CAB/PR/VK/jkl/2025) du président Vital Kamerhe Lwa Kanyinginyi Nkingi adressée au président de la Cour constitutionnelle et qui avait reçu une réponse. L'échange de courriers se rapportait à l'art. 107 de la

Constitution sur les immunités et les incompatibilités. Dans sa réponse datée du 2 mai 2025, le président Kamuleta donne lecture de l'art. 107. «L'emploi des termes «poursuivi » et «arrêté » dans le contexte de la procédure pénale renvoie à la phase d'instruction préjudiciationnelle. Puis, de «rappeler que ce dossier est pendant à la Cour constitutionnelle depuis 2022. L'intéressé y a comparu à plusieurs reprises, en personne et par l'intermédiaire de ses avocats. Lors de l'audience du 14 avril 2025, comparaissant personnellement, il a soulevé plusieurs exceptions que la Cour a décidé de joindre au fond et il est de notoriété que le juge n'a que le jugement (arrêt) comme moyen pour répondre à une question de droit lui

posée». Puis : «À ce stade, la Cour constitutionnelle, ayant déjà pris l'affaire en délibéré, est appelée à se prononcer sur toutes les questions de procédure et de fond soulevées dans le cadre de cette instance, y compris celles évoquées dans votre correspondance. En tant que Président, il ne m'appartient pas de me prononcer sur ces points tant que la Cour ne s'est pas expressément déterminée. Le respect de l'article 151 de la Constitution impose que les juridictions se prononcent librement sur les affaires dont elles sont saisies, sans interférence, ni entrave». Des moyens mille fois ressassés par l'incroyable Me Raphaël Nyabirungu Mwene Songa, Professeur Émérite, Doyen Honoraire de la Faculté de Droit de

l'Université de Kinshasa, Avocat près la Cour de Cassation et le Conseil d'État, chef du team du groupe d'avocats de l'ancien premier ministre. Ce Professeur Émérite avait fait valoir non seulement les immunités d'un député présentées comme «un verrou constitutionnel incontournable» par le président de l'Assemblée nationale mais surtout avait - avec ahurissement - soutenu qu'aucun magistrat au Congo n'avait pouvoir de juger un ancien Premier ministre, mieux, peut-être, le très puissant ancien premier ministre Augustin Matata Ponyo Mapon. Le législateur congolais avait-il imaginé qu'il existait un homme sur terre qui ne serait jamais poursuivi par aucune cour au Congo ? Même si une telle présenta-

tion - une telle thèse, une telle défense - pour un avocat, n'est jamais gratuite et qu'elle se paie cash, et vaut, souvent, plusieurs millions de \$US quand le client pèse lourd comme c'est le cas en l'espèce, et même si l'avocat par principe n'est jamais payé pour dire la vérité, pour ses convictions mais pour soutenir par les moyens du verbe (de la verve) sa partie - son client - que si laisse-t-on à l'Histoire, à la Vérité quand ailleurs - en France, aux États-Unis, en Corée (du Sud), etc., - des Dirigeants (en place ou ex), sont déférés devant des tribunaux, entendus, condamnés ou lavés, etc., le législateur congolais aurait-il été si plaisantin pour fabriquer «l'homme libre éternel» et quoi qu'il en coûte ?

D. DADEI ■

La justice élève une nation



De g. à dr., le ministre Constant Mutamba Tungunga, l'ex-Premier ministre Augustin Matata Ponyo Mapon, l'ex-Chef de l'État Joseph Kabila. DR.

La justice congolaise face à des personnalités politiques

Trois cas récents en lien avec la justice qu'il me faut analyser en toute objectivité et en toute responsabilité devant l'Histoire.

D'abord celui du ministre de la Justice Constant Mutamba Tungunga. Une phrase qui traverse l'Histoire, que partagent le monde et les politiques. Celle de Jean-Pierre Chevènement élu et réélu au national et au local, plusieurs fois ministre sous François Mitterrand. « Un ministre, ça la ferme ou ça s'en va ». Plus clair : « Un ministre, ça ferme sa gueule ; si ça veut l'ouvrir, ça démissionne ». Pour la discipline, la loyauté et la cohésion dans l'action gouvernementale, un ministre est le plus souvent appelé à se taire. Il ne saurait commenter publiquement des sujets controversés ou sensibles. Il doit respecter la ligne gouvernementale et ne pas exprimer d'opinions qui pourraient créer des divisions ou nuire à l'image du gouvernement. S'il estime qu'il ne peut se taire ou qu'il désapprouve fondamentalement la politique du gouvernement, il a le choix de démissionner que de rester et de violer la discipline gouvernementale. Jean-Pierre Chevènement a eu nombre de fois recours à ce sacro-saint principe de discipline et de loyauté au sein d'un

Gouvernement qui fait d'un ministre, qui gère les affaires de la Nation, un Homme d'État. Que n'a-t-on pas vu ou entendu de Constant Mutamba Tungunga ? Nommé le 29 mai 2024 ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux dans le Gouvernement Suminwa, le nom de Mutamba n'a pas été prononcé lors de la lecture publique de l'ordonnance présidentielle. Le 11 juin, dans son discours d'investiture devant les Députés, la Première ministre a oublié de citer le nom de ce plus jeune ministre de 35 ans. C'est le Président de l'Assemblée nationale qui rappelle la Première ministre avec élégance. Incident bénin ? Deux signes déjà ! Dans ce même Palais du Peuple, lors d'un discours solennel devant le Président de la République, le ministre se vante de l'adhésion hors normes ayant entouré son entrée au gouvernement. Puis, fait part d'attaques dont il est l'objet et conclut que sans le soutien personnel du Chef de l'État, « il y a longtemps (qu'il aurait) remis ma démission ». Si quelques applaudissements résonnent dans une salle archicomble, les Autorités sont sans voix. En septembre 2024, le ministre assure avoir échappé à une tentative d'empoisonnement par des substances toxiques trouvées dans son bureau. Il effectue un séjour médical en Turquie.

Face à cet immeuble du Palais du Peuple construit par les Chinois sous Mobutu se dresse un autre complexe immobilier chinois. C'est là qu'intervient un énième incident.

L'ULTIME RECOURS ?

Devant plus de 5000 jeunes réunis lors d'une manifestation organisée mardi 3 mars 2025 par l'IGF, l'Inspection Générale des Finances, devant quelques-uns de ses collègues du Gouvernement, devant la Première ministre, le ministre de la Justice déclare haut et fort : « Je sens l'odeur du détournement dans cette salle (...). Il est possible de distinguer sans tricher. Si tu es patriote, tu ne peux pas détourner les soldes pour les militaires ». Le ministre accuse-t-il pas sa Cheffe du Gouvernement ? Pointe-t-il du doigt ses collègues du Gouvernement présents dans la salle ? Cela ne s'appelle-t-il pas du populisme ? Faut-il lister des cas semblables ? Il existe pourtant une loi inviolable dans un Gouvernement qui assure la nécessaire cohésion : « Un ministre, ça la ferme ou ça s'en va ». Outrée, la Cheffe du Gouvernement avance vers le même lutrin, s'adresse au public : « Sentez-vous l'odeur de détournement dans cette salle ? Vous pouvez demander à ceux qui me connaissent. Depuis l'école primaire, je n'ai jamais triché ».

Puis : « Le ministre d'État à la Justice vient d'affirmer qu'il perçoit une odeur dans cette salle. Partagez-vous cette perception ? Pendant que nous sommes ici, est-ce qu'un parfum de malversation semble flotter parmi vous ? Est-ce que c'est normal ? On ne peut jamais sentir l'odeur du détournement ici ». Dans l'exercice de ses fonctions, celle qui est la première femme à diriger un Gouvernement dans notre pays doit avoir eu nombre de plaies qui impactent sur la perception que le public a de l'action d'une équipe qui aurait dû plus que jamais bétonner la cohésion. Quid de la guerre qui fit rage, dès le lendemain de sa prise de fonctions entre ce ministre et les magistrats, qui disputaient les prérogatives ? Avait-il voulu punir l'un d'eux ? En novembre 2024, le ministre annonce l'ouverture d'une enquête sur l'acquisition en Belgique par l'un des plus prestigieux magistrats du pays d'un bien immobilier évalué à 900.000 euros. Dressé dans ce conflit face au ministre, le Procureur Général près la Cour de Cassation Firmin Mvonde Mambu se voit contraint de présenter les preuves d'un prêt négocié dans une banque. Le 21 mai 2025, le Procureur Général demande à l'Assemblée nationale l'autorisation de poursuites contre le ministre. Raison invoquée : détournement

de 19 millions de \$US dans le cadre d'un projet de construction d'une prison dans la ville de Kisangani. Le ministre n'aurait pas suivi la procédure légale pour ce marché. Que dire de la pertinence de ce proverbe français, à savoir, « à malin malin et demi » ? Dans la vie, il existe quelqu'un de plus intelligent que soi... Venons-en à Matata. Celui qui fut ministre des Finances (19 février 2010-18 avril 2012) de Joseph Kabila, puis très puissant Premier ministre (9 mai 2012-17 novembre 2016), a-t-il été exfiltré à l'étranger ? Poursuivi dans plusieurs affaires dont les plus connues sont celles du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo et de l'indemnisation des victimes de la zaïrianisation, et qui a usé de nombre de dilatoires, la plus haute Cour du pays, la Cour Constitutionnelle l'a condamné, le 20 mai 2025, à dix ans de travaux forcés dans le projet Bukanga-Lonzo. Avec des peines complémentaires, interdiction pour 5 ans, après exécution de la peine principale, du droit de vote et du droit d'éligibilité ; interdiction d'accès aux fonctions publiques et para-étatiques, quel qu'en soit l'échelon ; privation du droit à la condamnation et à la libération conditionnelle et à la réhabilitation. Quid du Sénateur à vie, l'ancien Président de la République Joseph Kabila ? Celui qui, depuis

six ans, n'avait jamais ouvert la bouche, l'a ouverte vendredi 23 mai au lendemain de la levée de ses immunités par la Chambre Haute du Parlement à la demande de l'Auditeur Général militaire. Kabila est soupçonné de collusion avec les rebelles de l'AFC/M23. Une prise de parole annoncée sur les réseaux par ses communicants. Quoi en retenir ? Le 17 août 2018 à Windhoek, en Namibie, Kabila fait un discours devant ses pairs de la SADC, la Communauté des États d'Afrique Australe, qui le pressent de trouver un dauphin et il termine par ces mots : « Comme je n'aime pas les adieux, je préfère vous dire à bientôt ». Veut-il être Sassou qui reprit le fauteuil à Brazzaville après avoir renversé par la guerre civile en 1997 son successeur, le professeur Pascal Lissouba, élu démocratiquement ? Se présenter le 23 mai 2025 comme l'ultime recours en recourant à la guerre quand on a toujours rêvé de retrouver le fauteuil, est-ce crédible au lendemain d'un vote à bulletin secret à la quasi unanimité exprimé dans une Chambre parlementaire au sein de laquelle l'ancien Président Kabila compte d'anciens collaborateurs ? Quand autour du plus grand pays du monde en potentiel, tout avance, comment le Congo et le monde voient cela ?

T. KIN-KIEY MULUMBA ■

Jamais l'ex-Bas Zaïre n'avait autant été reconnu à Kinshasa

Nul ne les connaît tous. Lui les connaît tous mieux. Nul ne les connaît tous mieux. Prenons le cas d'une campagne électorale présidentielle, la dernière en date. Celle du 20 décembre 2023.

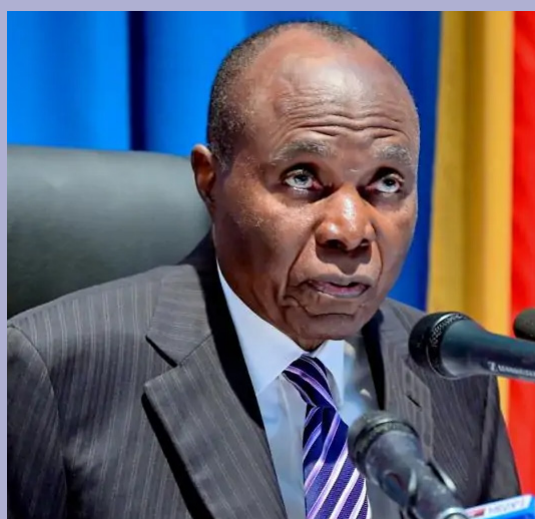
Hier l'un des cadres les plus honnis de l'Udps, Jacquemain Shabani Lukoo Bihango fut co-directeur de campagne de la présidentielle du 20 novembre 2023 pour le candidat n°20 Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Originaire de la province du Nord-Kivu, il est Vice-premier ministre en charge de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires coutumières dans l'équipe gouvernementale de Judith Suminwa Tuluka constituée au lendemain de la victoire. Il est le deuxième personnage du Gouvernement de la République.

JAMAIS AUSSI PRIS EN COMPTE.

Acacia Bandubola Mbongo fut l'autre co-directeur de cette campagne présidentielle pour le candidat n°20. Après avoir perdu un temps son poste à l'Économie nationale, elle est ministre d'État en charge des Affaires foncières sous Judith Suminwa Tuluka. André Wameso Nkualoloki alias Lolo fut un autre personnage clé de l'équipe de campagne présidentielle pour le candidat n°20 composée de soixante-quatre personnes dont onze femmes. Longtemps Directeur de cabinet Adjoint au bureau du Président de la République en charge des questions économiques et financières, le 23 juillet 2025, l'ancien banquier connu pour être un technocrate aguerri, expert en macroéconomie et gestion publique, est propulsé, par une ordonnance présidentielle lue sur la télévision nationale Rtnc, Gouverneur de la Banque Centrale où il va jouer un rôle clé dans la régulation



En haut, Judith Suminwa Tuluka, la Première ministre, Cheffe du Gouvernement et André Wameso Nkualoloki, DirCaba du Chef de l'État, nommé le 23 juillet 2025 Gouverneur de la Banque Centrale. DR.



En haut, Jean-Pierre Kiwakana Kimayala, président du Conseil économique et social et Daniel Mukoko Samba, Vice-premier ministre en charge de l'Économie nationale. DR.



En haut, Firmin Mvonde Mambu, Procureur Général près la Cour de cassation et Didier Budimbu Ntubuanga, aux Hydrocarbures, aux Sports et Loisirs. Ci-bas, Crispin Mbadu Phanzu, à l'Urbanisme et Habitat. DR.



et la stabilisation de la monnaie nationale, le CDF, face aux devises étrangères en accompagnant autant que possible une vision, celle du Gouvernement de la République. Un autre personnage qui figurait sur la liste de membres de l'équipe

de cette campagne est Daniel Mukoko Samba. Il est Vice-premier ministre en charge de l'Économie nationale et président de la Commission économico-financière de l'équipe gouvernementale Judith Suminwa Tuluka. Daniel Mukoko

Samba à l'Économie nationale, André Wameso Nkualoloki à la tête de la Banque Centrale du pays, tous deux originaires de la province du Kongo Central, comme la cheffe du gouvernement Judith Suminwa Tuluka. À ce jour, jamais

l'espace Kongo Central n'avait été aussi pris en compte par un pouvoir à Kinshasa. Jamais, il n'avait été aussi loin dans la gestion des postes stratégiques de l'État. Outre la Primature, l'Économie nationale et la Banque Centrale, le Kongo Central occupe d'autres postes importants dans la capitale. Le cas du Conseil économique et social dont la présidence est confiée à Jean-Pierre Kiwakana Kimayala, celui du Parquet général près la Cour de cassation avec le Procureur général, Firmin Mvonde Mambu. Ajouter à cela un ministre de l'Urbanisme et Habi-

tat Crispin Mbadu Phanzu, un autre des Sports, Didier Budimbu Ntubuanga, un ancien ministre des Affaires étrangères sous Kabila de juin 2003 à juillet 2004, Antoine Ghonda Mangalibi, l'actuel ambassadeur itinérant de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et, last but not least, un homme d'affaires puissant, présent dans divers secteurs, transport, commerce, hôtellerie, exploitation minière, cité comme exemple de réussite entrepreneuriale dans le pays, Jean Lengo-Di-Ndinga (Ledy du nom de son holding, le Groupe Ledy), reconnu par le magazine américain Forbes Africa comme le Meilleur Entrepreneur Modèle de l'Année. Aurait-il atteint ce toit sans l'accompagnement du pouvoir à Kinshasa?

KONGO CENTRAL UNITÉ D'ABORD.

Hier Bas-Congo puis Bas-Zaïre, le Kongo Central est compté parmi les provinces qui ont le plus mobilisé et le plus massivement voté pour le candidat n°20 Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et, l'on constate que cet espace géopolitique de l'Ouest en tire désormais à juste titre les dividendes en pesant lourdement sur l'échiquier politique national. Qu'en dire ? Accusé souvent d'oublier les siens, qualifié par certains d'ingrat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo est tout le contraire. Le président de la Répu-

blique n'oublie ni les bienfaits (services rendus), ni les talents (compétences) de ceux qui, hier, ont été à ses côtés, lui sont restés fidèles et loyaux. Autre détail dans cette province? Comme dans d'autres provinces, le Kongo Central n'est pas exempt de problèmes, de querelles internes, telle celle qui opposa Matusila et Vuemba, opposent ses trois districts, les Cataractes, la Lukaya, le Bas-Fleuve, pays Yombe que l'Atlantique irrigue, qui fut le premier espace du pays à voir débarquer l'homme blanc (la civilisation), qui donna au pays le premier président (Joseph Kasavubu) et le pays Yombe qui continue à porter à la tête de la province ses fils comme gouverneurs (César Tsasa-di-Ntumba, Jacques Mbadu Nsitu, Mbatshi Batshia, Deo Nkusu Kunzi Bikawa, etc.) et qui barrait la route à ceux d'ailleurs? Ce qui arriva au gouverneur des Cataractes Atou Matubuana Nkuluki. Mais pays Yombe en revanche est souvent absent à l'échelle nationale dominée par des ressortissants de la Lukaya avec son nombre de grands leaders nationaux. Hier Diomi, Dokolo, Ndombasi, Nzolantima, Kisombe, Mpanumpanu, Kisolokele, Kimbangu, etc. Aujourd'hui, ce sont les Suminwa, Kiwakana, Mukoko Samba, Mvonde, Budimbu, etc. Reste que face à des enjeux existentiels, l'ex-Bas-Zaïre a toujours fait prévaloir l'unité quand d'autres provinces se sont morcelées en quatre voire cinq provinces. Un espace dont l'élite a une vision, recherche le bien général, sait avancer et mieux avancer. Cas aussi du Grand Équateur dans le même Ouest quand l'espace Grand Bandundu (le Kwilu) se lance, se tord la hanche, se perd des années durant dans du théâtre à la Watanabe, à l'Ipupa, tente plus tard de rétro-pédaler, sans convaincre. Dégâts immenses. Le Kwilu est géré ailleurs. Par d'autres. L'heure a sonné.

D. DADEI ■

Ils attribuèrent une minorité au CACH suite à leurs calculs



À g., le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba, CACH, à dr., Léonard She Okitundu, PPRD-FCC, les deux co-débatteurs du « débat du siècle » diffusé en direct le vendredi 27 novembre 2020, sélectionnés par le Directeur de TopCongo fm, Christian Lusakweno (ci-dessous) voulant aider les Congolais à anticiper sur les conclusions qu'allait tirer le Chef de l'État de ses consultations clôturées la veille jeudi 26 novembre 2020. DR.

(Suite de la page 1).

monté une stratégie de cohabitation en s'octroyant une majorité de type stalinien afin que le pouvoir honni reste au pouvoir, quoi qu'il en coûte. Une majorité parlementaire écrasante et, du coup, le pouvoir exécutif. Le PPRD-FCC avait accepté de concéder au candidat CACH, le Cap pour le Changement, une présidence de la République de représentation, d'inauguration des chrysanthèmes. Les stratégies hors pair du PPRD-FCC avaient donc fabriqué leurs députés. Objectif : anéantir la présidence de la République et se préparer au retour au pouvoir aux élections à venir. « Mais j'entrevois, et j'en suis convaincu, un basculement, dans les prochains jours, de cette majorité en papier avec le départ en grand nombre de ces députés fabriqués, ce qui conduira à la destitution du bureau de l'Assemblée nationale et, du coup, à la chute du Premier ministre et de son gouvernement. En fait, les stratégies du PPRD-FCC avaient oublié qu'ils avaient oublié au fils du Sphinx», avait conclu avec force, tel un prophète, le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba laissant son co-débatteur et les millions d'auditeurs abasourdis. C'est ce qui arriva avec netteté peu après. La

majorité qui bascula, le gouvernement qui s'en alla !

Le Congo (ex-Zaïre) est-il à la veille d'un nouveau cycle fait de dialogues, et donc de consultations ? Tout le laisse croire. À quels résultats faut-il s'attendre et se préparer d'ores et déjà ? Seuls de fins stratèges politiques s'aventureraient à donner des pistes, à éclairer des voies, sans courir trop de risques. L'ex-Zaïre dispose-t-il des intelligences pour ce faire ? L'extérieur qui regarde le Congo a une réponse et la lame à l'œil ! En dépit des richesses surdimensionnées dont regorge le pays, qui firent dire à Frantz Fanon que « l'Afrique a la forme d'un revolver dont la gâchette se trouve au Congo », l'ex-Zaïre impi-toyablement piégé par des puissances planétaires occultes, n'arrive pas, suite à l'absence d'une vision éclairée partagée, à un consensus ou de l'élite politique mais vante constamment quand ailleurs tout est calibré et tout marche et avance. Que des insultes entendues hier via des médias créés, possédés, stipendiés ! Que des rétropédalages attendus ou inattendus ! Quel prix pour le Congo ? « Un peuple qui ne connaît pas son histoire passée, ses origines et sa culture est un arbre sans racines », a pensé le Jamaïcain précurseur du panafricanisme Marcus Mosiah Garvey. Ce peuple a perdu de ce fait tout contrôle de sa vie ! Il y a quatre ans, le



vendredi 27 novembre 2020, la radio commerciale congolaise la mieux inspirée, la plus professionnelle et certainement la plus écoutée du pays, TopCongo fm, organisait un débat - le Grand Débat de TopCongo - présenté comme « le débat du siècle ». La radio avait trouvé un débatteur côté FCC, Léonard She Okitundu Lundula, co-fondateur du PPRD, le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie, ancien ministre des Droits humains (1999-2000), ancien ambassadeur itinérant du président de la République (1997-1999, 2004-2005), ancien Vice-premier ministre en charge des Affaires étrangères (1916-2019, 2001-2003, 2000-2001), ancien directeur de

cabinet de Joseph Kabila, l'un des hommes forts du régime Kabila au cœur et au centre des stratégies d'alors, mais TopCongo fm avait cherché un co-débatteur aux affaires côté CACH sans en trouver un. Très professionnel, voulant garder son media sur le toit de la maison, Christian Lusakweno, le directeur de TopCongo, tente le tout pour le tout, jette son dévolu sur « le troisième homme du CACH, le professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba ». Surpris, kkmtry fait part de ses réserves sur un sujet qui ne l'avait pas impliqué, cela n'empêche pas Lusakweno de lancer son jingle, l'annonce légendaire de son programme. Tryphon Kin-kiey Mulumba est piégé ! Que faire ? Lusakweno

monte la pression sur le toit de la maison. She Okitundu est sur le plateau. Face à l'ancien diplomate clé du régime Kabila, le directeur de TopCongo annonce qu'il n'attend que le co-débatteur de CACH. « Viendra ? Viendra pas ? » La nouvelle fait le buzz, portée à l'oreille de kkm qui comprend qu'à ce stade, il n'a plus le choix. Un petit coup de fil formel à « l'homme organe » - « le tomatier » Kitege Yezu - pour s'assurer de l'opportunité du programme et celui-ci au cœur de la stratégie politique en cours n'y trouve aucun inconvénient et demande à kkm (kkmtry) d'y aller sans lui souffler un mot sur ce qui se prépare à la Cité de l'Union Africaine ou au Palais de la Nation quand kkm (kkmtry) rejoint le couple She-Lusakweno déjà assis en studio. Incroyable résultat : l'audience au maximum unanime. L'homme du CACH a emporté la partie. Revivre ce moment permet de retrouver son histoire, ses racines, de savoir qui on est, d'où l'on vient. Cela aide à se connaître, à se reconnaître. Plus que jamais surtout que le dialogue et les consultations s'annoncent. Extraits.

De l'avis général, le leader du Parti pour l'Action, le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba, l'a emporté dans un débat resté historique face au Sénateur She Okitundu, membre du FCC et ancien Vice-Premier ministre en charge des Affaires étrangères. Il avait tout annoncé et c'est ce qui est arrivé peu

après même l'effondrement du FCC, le Front Commun pour le Congo, de l'ex-président Joseph Kabila. Aussitôt après l'émission, la toile s'est enflammée. De l'avis général, le leader du Parti pour l'Action, l'homme fort de Masanimimba l'a emporté. Pour emprunter à la boxe, on a frôlé le K.O. Mais l'opinion publique, dans son rôle d'arbitre, a compté les points. Et les uppercuts de Tryphon Kin-kiey Mulumba ont fait pencher la balance du côté du leader du parti du Crabe. KKM, comme l'appellent si affectueusement ses partisans, a su défendre les couleurs du CACH à un moment décisif. Tryphon Kin-kiey Mulumba qui est à la fois à la réserve de la République et sur le banc de réserve côté CACH, est monté sur le terrain tel ce joueur que l'entraîneur utilise pour changer la physionomie d'un match. Coaching payant parce que KKM (kkmtry) n'a pas raté son objectif. Face à She Okitundu, l'autorité morale du P.A. défend Fatshi, les arguments béton à l'appui. Tryphon Kin-kiey Mulumba, très applaudi sur les réseaux sociaux et dans l'opinion publique, met en avant les intérêts du peuple et de la Nation face au juridisme des FCC. Trêve de commentaires. À la demande générale, « Forum des As » publie de larges extraits de ce débat. D'abord, disons-le tout de go, jamais depuis les années Mobutu, on n'avait eu droit à un débat d'une telle qualité.

(Suite à la page 7).

J'entrevois un basculement de nombre de leurs députés



Les acteurs majeurs de la scène politique congolaise : à g., le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba du CACH, à dr., Léonard She Okitundu alors du PPRD-FCC, les deux co-débatteurs du « débat du siècle » diffusé en direct le vendredi 27 novembre 2020, sélectionnés par le Directeur de TopCongo fm, Christian Lusakweno voulant aider les Congolais à anticiper sur les conclusions que le Président de la République allait tirer de ses consultations clôturées la veille jeudi 26 novembre 2020. DR.

(Suite de la page 6).

Christian L : Qu'attend le FCC des consultations et du discours présidentiel annoncé ?

She Okitundu : Merci d'abord de m'avoir invité à cette émission pour débattre avec mon cher ami Tryphon Kin-kiey Mulumba de la situation politique dans notre pays particulièrement après l'initiative prise par le Chef de l'État de procéder à des consultations pour voir, d'après lui, comment assurer une union sacrée qui permet de résoudre la crise latente que nous vivons actuellement dans notre pays. Vous demandez ce qu'attend le FCC, je dirais tout simplement que l'initiative a été prise par le Chef de l'État et c'est le Président de la République, au terme de ses consultations, qui devra nous dire, maintenant qu'il a écouté presque autant de monde qu'il a voulu, quelle conséquence il veut en tirer. Au fait, la balle est dans le camp peut-être de mon co-débatteur, parce que c'est lui qui représente le CACH (Cap pour le Changement, ndlr) et, quelque part, le Président de la République. C'est donc au CACH de nous dire qu'est-ce qu'ils veulent tirer comme conséquence de ces consultations.

Christian : Vous ne craignez rien au FCC, puisque vous

n'étiez pas de ces consultations? Vous n'avez pas idée de ce qu'il pourrait avancer, parce que cette coalition existe toujours?

She : Pour nous, la coalition existe toujours parce qu'elle n'a pas été formellement rompue. Je pense que la coalition a été formée entre le président de la République en fonction et son prédécesseur en tant que chef de la majorité parlementaire. Et comme vous le savez, pour ne pas entrer dans le fond du problème, à l'époque, le contexte qui prévalait à l'époque, justifiait qu'au lieu de lever l'option pour la cohabitation, parce qu'il y avait discordance entre la majorité parlementaire et la majorité présidentielle, on aurait pu vivre ici, pour la première fois, une cohabitation. Mais, voyant le caractère conflictogène de la cohabitation, il y a eu entente entre les deux responsables politiques de plutôt œuvrer dans une coalition qui constituait un contrat de gouvernement, et nous avons accepté au sein du FCC, d'associer les ministres CACH au Gouvernement. C'était ça dans notre entendement. Mais l'association des ministres CACH au Gouvernement devait se faire dans le respect de la Constitution. C'est-à-dire que la Constitution de 2006 a instauré dans notre pays un régime parlementaire. Donc, dès lors qu'il y a discordance de majorité,

inévitablement, la réalité du pouvoir appartient au chef du Gouvernement qui représente la majorité parlementaire au sein du bicéphalisme qu'il y a à l'Exécutif. Nous avons préféré la coalition. C'est pour cette raison que nous aurions voulu qu'avant que le Chef de l'État annonçât son initiative de procéder aux consultations, on aurait pu débattre de ce problème au sein de la coalition avant de l'annoncer. Tel n'a pas été le cas. Nous avons été surpris comme tout le monde par la presse. Jusqu'à présent, la coalition demeure, parce que le Chef de l'État n'a pas encore annoncé son retrait de la coalition. C'est au président de la République, initiateur de ces consultations, de nous dire quelle conséquence en tirer. J'ajouterais aussi qu'on a failli, en fin de compte, nous résoudre de participer, mais il y a eu quelques couacs qui n'ont pas permis à ce que nous puissions participer à ces consultations. Donc, pour l'instant, je crois que c'est mon contradicteur qui peut nous dire exactement, ou même essayer de nous dire ce que le Chef de l'État voudrait tirer comme conséquence par rapport à ces consultations qui ont pris fin hier.

Christian : Même question Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba...

Kin-kiey : Bien, écoutez,

Christian. Je vous remercie d'abord de m'avoir associé à ce débat. Deux fondamentaux. D'abord, j'ignore ce que dira le Président de la République le jour où il décidera de prendre la parole pour s'adresser à son peuple. J'ignore. Je ne suis pas celui qui écoute aux portes du Président de la République. Je n'ai jamais rencontré le Chef de l'État pour parler consultations avant son adresse du 23 octobre. La dernière fois que j'ai rencontré le président de la République, c'était au mois de février - vous y étiez Christian - à Washington. Rassurez-vous Christian, même si je savais ce que dirait le Président de la République, je ne viendrais certainement pas le répéter ici. Ça c'est le premier fondamental. Le deuxième, on m'appelle ici co-débatteur. Cette émission, journalistiquement parlant, n'est pas un débat. Un débat aurait pu avoir lieu si le Président de la République avait déjà levé l'option et qu'on se retrouverait ici pour débattre de cette option. Nous sommes dans une sorte d'émission qui s'apparente à la présentation d'hypothèses que pourrait lever le Président de la République. C'est vrai, les consultations font débat. Voire grand débat dans l'opinion nationale et à l'international. Il faut savoir que lorsque toutes les options seront sur la table du Président de la République, comme tout Chef de l'État, tout res-

ponsable, il va s'isoler, prendre de la hauteur, et voir quelle option il pourrait lever. Il sera seul devant sa conscience. Personne, même pas un collaborateur, ne pourra lui dire ce qu'il faut faire. Et d'ailleurs, dans son discours du 23 octobre, il a dit qu'il n'excluait aucune hypothèse, aucun cas de figure. C'est-à-dire même la poursuite de cette fameuse coalition que j'appelle moi cohabitation. On en parlera. Donc, à tout moment, le Président de la République peut surprendre ses collaborateurs. Rappelez-vous Mobutu lors de ses consultations, un certain 24 avril 1990. Alors que 80% des Congolais, Zaïrois à l'époque, avaient opté pour la poursuite du MPR, lui a préféré écouter la minorité et ouvrir le pays au multipartisme. Seul devant sa conscience, Mobutu l'a fait ! Alors, qu'est-ce que le Président Félix Tshisekedi dira le jour où il décidera de prendre la parole ? Je n'en sais rien. Mais il est vrai que Mobutu, en annonçant ce multipartisme, j'imagine Christian que vous étiez à la Cité de la N'Sele - moi j'y étais - contrairement à ce que l'on imaginait, il a eu droit à une sorte de standing ovation. Tout le MPR (Mouvement Populaire de la Révolution, ndlr) s'est mis debout pour l'applaudir, alors que le MPR disparaissait. Cela veut dire quoi ? Que le Président de la République avait écouté

la majorité silencieuse. Et je suis convaincu qu'aujourd'hui, le Président Tshisekedi, après la grande annonce qu'il a faite, après l'immense attente de la population, va écouter la majorité. Voilà ce que je peux vous dire.

Christian : Vous-même, étiez à ces consultations. Vous-même, plusieurs fois, avez eu à faire des déclarations, invitant le président de la République à reprendre le contrôle du Gouvernement. Le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba du CACH, notable du Grand Bandundu, souhaite donc que le Gouvernement changeât de mains et que cette coalition n'existe plus ?

Kin-kiey : Je ne sais pas, j'ai jamais dit ça Christian. Je suis prudent dans mes prises de parole pour me permettre de dire ça. Le problème ici, c'est encore l'un des fondamentaux : les élections. Tout est parti des élections. Il y a eu deux volets : la présidentielle qui nous a donné un président élu. Shadary, le candidat qu'a soutenu mon ami d'en face, a concédé. Eh bien, pour les autres, que ce soit les Kikuni, les Ifoku... tous ont concédé. Sauf un : Fayulu. Mais, tous les soutiens de Fayulu ont concédé : Moïse Katumbi, Jean-Pierre

(Suite à la page 8).

Les stratèges PPRD-FCC avaient fabriqué leurs députés

(Suite de la page 7).

Bemba, Freddy Matungulu, Nyamwisi Muingi, tous ont concédé. Sauf un : Muzito. Et pourquoi celui-ci n'a pas concédé? Il y a des gens comme ça qui peuvent se placer dans une stratégie de martyrisation. En clair, la présidentielle a été une élection de cœur. Le Congo a élu un homme, Félix Tshisekedi parce qu'une élection finalement, c'est la paix qu'elle apporte le lendemain. L'élection n'a de valeur que le lendemain. Lorsqu'il y a guerre civile, ce n'est pas une élection. Lorsqu'il y a la paix comme nous la vivons aujourd'hui, au lendemain de ces scrutins - la paix de cœur, c'est une élection parfaite. Par contre, les législatives, parlons-en. C'est là où il y a eu des problèmes. Christian, vous venez de dire que je suis du Bandundu. Oui, je vais parler de ce que j'ai vu personnellement au Bandundu. Et là, j'ai tout une histoire à raconter. Bandundu, Kwilu... Mais vous étiez le jour de la proclamation des résultats de ces législatives. Ce jour-là, on a appelé la province X, on a terminé avec les circonscriptions de cette province. On a appelé la province Y, on a terminé avec les circonscriptions de cette province Y. Arrive le tour du Kwilu. On prend une circonscription et on saute. On se retrouve dans une autre province, on proclame et puis, on revient sur le Kwilu. Le Kwilu était proclamé quatre, cinq, six fois. Euh! Du désordre parfait ! On dit le crime n'est jamais parfait ! Puis, eh bien, la proclamation terminée, ils lèvent la séance. Ils lèvent la séance ! Tout le bureau qui proclamait lève la séance. Et c'est la salle qui hurle : «Masi-Manimba, Professeur Kin-kiey ! Masi-Manimba, Professeur Kin-kiey»! Le bureau se rassoie. Nangaa, le président de la CENI et président de céans, regarde son 1er vice-président Léonard Basengezi Kantintima. Basengezi le regarde. Nangaa regarde Élodie qui lisait des feuilles sorties des ordinateurs, Élodie le regarde, clairement gênée. Tout ça devant les caméras-télé, les écrans-télé et vous pouvez revoir ça. Le plus courageux d'entre eux c'est Basengezi qui, sans attendre et sans recevoir une quelconque instruction, déchire une feuille

de papier, se met, devant les caméras, à écrire les noms qui lui sortaient de son cerveau. Il prend la feuille, il la donne à Nangaa. Nangaa regarde le bout de feuille et sourit, en direct à la télévision, donne la feuille à Élodie. Élodie regarde et proclame ! Les élus de Masi-Manimba ont été proclamés comme ça ! Je dis : le crime n'est jamais parfait. Ça c'est un. Des problèmes aux législatives donc. Autre chose que je peux vous dire, Christian, puisque vous le rappelez. Quand on a commencé cette aventure démocratique, électorale, j'ai suivi par exemple, les pas du sénateur en face de moi. Il a souffert pour se faire élire. Il est passé d'une circonscription électorale à une autre. Il était même candidat plusieurs fois ici à Kinshasa. On a vu aussi des gens. Mayobo (Godefroid, ndlr) s'était présenté ici à Kinshasa en 2006. Il a été battu. Muzito aussi battu ici en 2006, comme Mayobo, à plate couture alors qu'on disait que Kinshasa était le fief du PALU. Les élections pour moi, les plus ouvertes, les plus démocratiques, étaient celles de 2006. Voici deux géants du PALU battus à plate couture à Kinshasa. Aux prochaines élections, ils se retrouvent tous les deux en province. L'un, Mayobo, va dans le Kwango alors qu'il est du Kwilu ; l'autre, Muzito, va à Kikwit alors qu'il aurait pu aller à Gungu, son territoire d'origine. Pourquoi ce chaos ? Ce que je voulais dire : en 2006, le PPRD n'a eu qu'un député. Aux élections suivantes en 2011, ils ont raflé la mise. Un triomphe. Et le 30 novembre 2018? Le plébiscite. Je me pose la question : le Kwilu a-t-il désormais des boulevards ? L'eau coule-t-elle partout ? L'électricité éclaire-t-elle tout le Kwilu ? Les hôpitaux, les écoles, etc., sont-ils érigés partout? Bref, comme je l'ai dit l'autre jour, le Kwilu s'est-il transformé en Dubaï pour que d'un député en 2006, la province puisse faire un triomphe au PPRD en 2011 puis faire ce plébiscite ? Rafler tout ! Le PPRD a tout raflé. Et, si vous allez aujourd'hui dans le Bandundu comme ailleurs dans cet espace, le pays a reculé deux cents ans en arrière. Kikwit aujourd'hui est une ville complètement abandonnée. Ce n'est même pas une ville. C'est un village. Les érosions sont partout. Cette situa-

tion n'est pas seulement en province. Même ici à Kinshasa, on la voit. J'habite Binza. Pour venir ici à votre radio, je dois traverser deux ou trois lacs. Les gens se déplacent sur des échasses dans la ville-province de Kinshasa. Quand il pleut, on tremblote parce qu'on va mourir. Voilà, le résultat économique, social d'un régime qui a raflé tout aux élections. Alors, nous avons donc un parlement dominé par le roc FCC. Que faire de la Nation ? On a un Président de la République qui a un contrat conclu avec le peuple congolais. Il fait quoi ? Il se contente d'inaugurer les chrysanthèmes encore qu'on ne le voit pas en train d'inaugurer les chrysanthèmes... Certes, Fayulu avait dit depuis Genève qu'il resterait Président de la République pendant deux ans s'il gagnait la présidentielle. Mais Tshisekedi a un mandat qui est un contrat. Qu'est-ce qu'il fait ? C'est le discours qu'il a tenu le 23 octobre. Il a demandé au PPRD-FCC de venir. Le PPRD-FCC aurait pu venir. Sa parole aurait été entendue. Le PPRD-FCC a préféré la politique de la chaise vide qui ne paie pas. Voilà ! Et aujourd'hui, le Président se retrouve là, sans avoir écouté le FCC. J'espère que d'ici là, comme il l'a dit, ces hommes et ces femmes du PPRD-FCC viendront à la rencontre du président ! Les portes ne sont pas fermées. Le PPRD-FCC viendra pour dire ce qu'il pense de cette initiative. Nous, nous ne parlons pas du Parlement parce que celui qui existe là-bas, est en contradiction avec la Nation, avec le Peuple. On va peut-être en parler.

Christian : Pour vous, le parlement tel qu'il est défini ne devrait plus être la boussole pour le Président Félix Tshisekedi ?
Kin-kiey : Écoutez, nous parlons de la souveraineté nationale. La souveraineté nationale s'exprime par les représentants du peuple que sont les députés nationaux investis par le peuple souverain. Il va pouvoir s'exprimer. Et, aujourd'hui, quand on sent que ce parlement ne représente pas les intérêts du peuple, c'est le discours du Président de la République. Lisez-le. C'est un discours extraordinaire. J'ai le texte ici. Je peux donner lecture de ce discours de six minutes. Tout était dit. Et, aujourd'hui, le

Président de la République n'a pas du tout rejeté le PPRD-FCC. Au contraire, dans sa chute, il a dit : «Tous les cas de figure sont sur la table». En clair, il attend que le PPRD-FCC vienne. Mais le PPRD-FCC n'a pas voulu venir. Il a usé du chantage. Il a dit : «Nous ne venons pas». Mais il y a eu rupture avec la population. Que voulez-vous que le Président de la République fasse ?

Christian : Monsieur She Okitundu. Est-ce qu'aujourd'hui M. Kin-kiey n'a pas raison quand il dit que le président de la République est plus comptable du résultat à terme que nul autre acteur politique ?
She : Je voudrais d'abord dire à mon ami Tryphon que comparaison n'est pas raison. Il parle de Mobutu. Mobutu a agi dans le cadre d'une dictature. Actuellement, Félix Tshisekedi est dans le cadre d'une démocratie. Les réactions du président Mobutu ne peuvent pas être citées en exemple. (...) Ceci dit, il ne faut pas juger les élections à la carte. Il ne faut pas reconnaître une élection, non l'autre. La question des élections est derrière nous. Nous parlons aujourd'hui de la gestion du pays. Notre Constitution a instauré un régime parlementaire. L'ordonnance destituant l'Assemblée nationale est astreint au contresing du Premier ministre. Le président de la République n'a pas vocation, conformément à la Constitution, de gouverner. Il a le pouvoir de veiller au respect de la Constitution, au fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Les pouvoirs que le président tient de l'article 69 de la Constitution ne sont pas exclusifs ; il a les pouvoirs qu'il ne peut exercer qu'avec justement la participation ou la collaboration du Premier ministre, chef du gouvernement (...).

Christian : Les pouvoirs du président de la République, qu'en dites-vous ?
Kin-kiey : J'ai écouté religieusement le Sénateur. Nous avons un problème. Le Sénateur est en train de faire du juridisme alors que nous Congo faisons face à un pays qui n'existe pas. Est-ce que vous savez qu'on a aujourd'hui comme recette à la Banque centrale 600 millions de \$US? Ça ne fait même pas ce qu'a une banque de quartier

dans certains pays africains. Est-ce que vous savez aujourd'hui que l'État profond est tenu par le PPRD-FCC ? Pétrole, mines, cobalt, cuivre, coltan, agriculture, bois, bâtiment, etc., c'est le FCC. Toutes les grosses entreprises sont détenues par le FCC. Tous les contrats signés par le PPRD-FCC : Bukangalonzo, Immeuble Intelligent, Aéroport de Ndjili, TransCo, Congo Airways, Fibre optique, oui fibre optique, RVA-SA, OVD, Office des Routes, etc. Tous ces contrats c'est le FCC. L'argent est entre les mains du FCC. Qu'est-ce que le Président de la République qui a un contrat avec le peuple a entre ses mains, lui qui conduit un mandat dont vous connaissez la durée ? Voilà le problème. On fait du juridisme. Moi, j'aime bien les juristes, ils aiment bien faire bouger leurs commissures des lèvres. Je dis : nous avons un problème. Comment faire? C'est la question que le Président de la République a posée. Il a un contrat, un programme qui a été présenté devant le peuple congolais via les députés. Aujourd'hui, nous n'avons pas. Parlons élections. Il y a eu de gros, gros, gros problèmes dans ces élections-là. Et, aujourd'hui, nous nous trouvons face à un allié qui est expert dans des stratégies, qui est terrible dans des stratégies, dans des dossiers cogités dans des officines, on peut en parler. C'est quoi ? On leur concède la Présidence, et nous, on prend le Parlement. Ils savaient que le pouvoir c'est au Parlement et ils avaient passé le temps à lire la Constitution. Et ils ont dit : finalement par le Premier ministre, nous les tenons. Et donc, nous allons régner et gouverner avec le Premier ministre, et lui, Président de la République, sera là pour inaugurer les chrysanthèmes. Inacceptable ! Il a cité la France, je suis content. Il a cité la Constitution française, je suis content. Savez-vous comment la France est passée de la IVème à la Vème République ? Je connais l'histoire, parce que j'ai fait Science Pô à Paris-1 Sorbonne Panthéon. C'est le Général de Gaulle qui a décidé de ça. Pourquoi ? Parce qu'il faisait face à une crise majeure. Et, aujourd'hui, le Congo est face à une crise majeure. Le Président de la République a toute autorité pour faire bouger les lignes, et

je suis sûr qu'il va faire bouger les lignes.

Christian : Monsieur Kin-kiey, vous avez cité le Maréchal Mobutu. Vous citez maintenant le Général de Gaulle. Vous êtes le représentant du CACH. Est-ce que le Président Tshisekedi peut faire bouger les lignes ?
Kin-kiey : Je vous ai dit que je ne suis pas l'homme qui écoute aux portes du Président de la République. Je ne suis pas celui qui souffle à ses oreilles. Je ne me le permettrai pas. Je constate seulement qu'il y a une crise majeure. Il y a une rupture, une situation de cassure. Un peuple qui est cent mille fois plus pauvre aujourd'hui qu'hier. Et l'État profond tenu par le PPRD-FCC. Ils disent lui a la Présidence, et nous, nous nous organisons pour 2023, et on revient au pouvoir. Christian, parlons Congo. Le Président de la République a dit quoi ? Il a dit que chaque année 2 millions de jeunes congolais naissent dans ce pays, qui viennent s'ajouter à une population qui dépasse déjà 85 voire 90 millions d'habitants. Qu'est-ce que nous avons aujourd'hui dans ce pays? Quand on voit comment des gens ont tout dans leurs mains, il faut faire bouger les lignes. Je pense que c'est l'un des leurs, Luzolo Bambi, qui parlait à l'époque de 15 milliards de \$US qui partent chaque année en fumée. Il y a l'Inspection Générale des Finances qui est en train de suivre, qui fait du bon travail, mais on la critique. L'homme de la RVA-SA est en prison, celui de l'Office des Routes s'en est tiré... Faisons faire l'audit pour que notre Trésor public puisse disposer de 15-20 milliards de \$US. Est-ce que vous savez que ce pays aujourd'hui se trouve en cessation de paiement? Il ne peut même pas envoyer un ministre en mission officielle à l'étranger. Dites-moi, dans la sous-région, quel pays se trouve devant cette situation ? On a 600 millions de \$US, et puis on va se contenter d'un Parlement fabriqué? Il faut des réformes. Au Sénégal, on a fait des réformes, le Sénat a été supprimé! Il faut faire comment? La Constitution est là. Le pouvoir revient au Président de la République. On ne bloque pas

(Suite à la page 9).

Ils avaient malheureusement oublié qu'ils avaient face à eux le fils du Sphinx

(Suite de la page 8).

le Premier ministre, très bien. Mais le peuple est là. Donc ne faisons pas le juridisme, voyons en face le problème des Congolais. Parce que tous on est comptable de cette situation. Si ça barde aujourd'hui, le Sénateur She Okitundu qui habite la Gombe va passer le fleuve ou il va escalader le mur. Je ne lui souhaite pas ça et je ne me souhaite pas ça. C'est pour cela qu'il nous faut nous asseoir ensemble et trouver les réponses pour ce pays, pour ce peuple.

Christian : Ensemble avec le FCC?

Kin-kiey : Oui, et je regrette qu'ils fassent la politique de la chaise vide. Ce qui correspond à du chantage. On ne peut pas faire du chantage au Président de la République, qui fait face à une situation de crise. C'est inacceptable.

Christian : Monsieur She Okitundu, stop au juridisme, le Président appelle à des résultats. Vous parlez d'un programme commun avec le CACH, aujourd'hui est-ce que le FCC peut se dire, contredisant le Président de la République, que cette coalition marche?

She : Tryphon a fait allusion au Général de Gaulle. La grande particularité qui a été reconnue au Général de Gaulle c'est de fonder la Vème République, c'est de consulter le peuple, le référendum ou la dissolution.

Kin-kiey : Je suis pour le référendum.

She : Je vous rappelle, la particularité du Général de Gaulle, c'était de consulter l'arbitre suprême, le peuple. C'est comme ça qu'il a fondé la Vème République.

Christian : Il a changé la Constitution, on peut envisager aujourd'hui le changement de la Constitution ?

She : Il a consulté le peuple. C'est pour ça que nous avons dit, si on ne veut plus du cadre actuel dans lequel nous évoluons, nous pouvons consulter le peuple, élections générales. C'est-à-dire élections présidentielles et législatives. Comme ça le peuple tranche une fois pour toutes tout à fait clairement. Nous n'avons pas dit que le Président devait inaugurer les chrysanthèmes. Faire référence à la Constitution ne veut pas dire faire du juridisme. La Constitution c'est la loi fondamentale.



Les «acteurs politiques majeurs» CACH-PPRD du «débat du siècle». DR.

Il ne faut pas empêcher les gens de se référer à la Constitution sous prétexte que l'on fait du juridisme. Le Gouvernement dont parle Tryphon, il est là avec la participation des ministres CACH, et pas des moindres. Des ministères régaliens, Intérieur, Affaires étrangères. Aujourd'hui, le ministère de la Justice est entre leurs mains parce qu'on a refusé de faire nommer ministre le candidat qu'on a présenté. À tous les niveaux, il y a des garde-fous partout dans la gestion gouvernementale. Tout le monde se surveille. Là où il y a un ministre CACH, il y a un vice-ministre FCC et vice-versa. Le Gouvernement est CACH et FCC. Aujourd'hui, nous assumons tous la responsabilité devant le peuple par rapport au programme que nous avons élaboré et sur la base duquel le Gouvernement a été investi. Arrêtez de dire que nous avons voulu que le Président de la République inaugure les chrysanthèmes, non. Nous voulons que le Chef de l'État assume ses responsabilités. Le Président préside, et le Gouvernement gouverne. C'est là la grande divergence que nous avons. Il ne peut y avoir un programme présidentiel, il y a un programme gouvernemental. Et ce programme gouvernemental a été déterminé par le Gouvernement en concertation avec le Chef de l'État.

Christian : Aujourd'hui, si ça ne marche pas au niveau du Gouvernement, c'est une responsabilité collective ?

Kin-kiey : J'ai une question : Que fait aujourd'hui le Premier ministre face au Président de la République ? Pensez-vous qu'il est en

collaboration avec le Président de la République ? Nous sommes retombés dans la cohabitation. Il y en a eu trois ou quatre en France. C'est ça un Premier ministre qui répond au Président de la République par voie de communiqués de presse, par des communicants ! La Présidente de l'Assemblée nationale qui répond au Président de la République par voie de communiqué de presse. Nous sommes où ? Nous sommes en crise. Contrairement à ce que le Sénateur dit, nous sommes dans une crise majeure. Relisez le discours du Président de la République. J'ai ici des phrases adorables du Général de Gaulle. «C'est un principe de base de la Vème République et de ma propre doctrine que le peuple français doit trancher lui-même dans ce qui est essentiel à son destin».

Christian : Quand Okitundu parle élections, vous parlez changement de la Constitution...

Kin-kiey : Je veux qu'on se mette d'accord. Je ne suis pas à nouveau celui qui chuchote aux oreilles du Président de la République. Je vous dis ceci : Nous sommes face à une crise majeure, et le Général de Gaulle a fait faire trois référendums. «La démocratie c'est le Gouvernement du peuple par le peuple et la souveraineté nationale, c'est le peuple exerçant sa souveraineté sans entraves». Et il dit : «le référendum est le dernier acte de l'œuvre constitutionnelle. Il procure au peuple français la faculté de me donner de raison ou tort sur un sujet dont son destin allait dépendre pendant des générations».

Christian : M. Kin-kiey, vous citez le



Général de Gaulle. Vous parlez référendum. Mais il faut que nos auditeurs comprennent bien à quoi conduit le référendum. Référendum sur un point particulier ou référendum sur un texte de la Constitution ?

Kin-kiey : Christian, je suis en train de vous dire que nous sommes face à une crise majeure exactement comme devant laquelle se trouvait le Général de Gaulle. Puisque le Sénateur a cité la Constitution française. Pendant la IVème République, De Gaulle il a changé la Constitution et on s'est retrouvé dans la Vème République en France. C'est cette Constitution que nous imitons aujourd'hui. Pourquoi on ne passerait pas à l'autre République aujourd'hui par voie référendaire? Le référendum, je vais vous dire en quoi ça me séduit. On ne va pas dépenser 600 millions de \$US. C'est plus facile à organiser un référendum plutôt qu'à envoyer dix mille candidats battre campagne en province et dans la ville de Kinshasa pour 500 sièges. Nous pouvons faire l'économie de moyens. Et face à cette crise majeure, une crise que je peux appeler une crise d'Histoire, le Président de la République élu démocratiquement, face à un Parlement qui ne correspond pas à sa vision, un discours de 6 minutes, martial, il appelle l'autre partenaire pour lui dire : « Je suis ouvert, venez à ma table nous allons discuter de ce pays ». Il refuse. Que voulez-vous que le Président de la République fasse ? Qu'il laisse se détruire ce peuple qui est déjà retourné deux cents ans en arrière et qu'il laisse une minorité s'enrichir chaque jour ?

Aujourd'hui, l'Inspection Générale des Finances est coincée, chaque fois qu'elle ouvre une action, elle est bloquée. Les juges sont bloqués. Face à un mur, à nouveau, je dis : « Il faut faire bouger les lignes ».

Christian : Référendum sur quelle question particulière?

Kin-kiey : Je ne suis pas le Président de la République... Quand le Général de Gaulle a voulu faire le référendum, il a annoncé celle-ci sur plusieurs matières : sur le Sénat, sur l'Université, sur je ne sais plus quel autre point... Il était tellement porté par le référendum, que quand il a posé une question et que le peuple français lui a dit non à 69 %, il est parti. Donc, ça montre la grandeur de l'homme. Aujourd'hui, c'est la même chose. Pensez-vous que si, aujourd'hui, une question est posée aux Congolais face à cette majorité PPRD-FCC, pensez-vous que le Président ne gagnerait pas le référendum ?

She : D'abord Tryphon est parlementaire... Kin-kiey : Je ne suis pas parlementaire de votre législation. Vous m'avez enlevé de la liste. Vous l'avez oublié ?

Christian : Est-ce qu'il n'y a pas aujourd'hui une crise aussi du fait que dans l'entendement congolais, le Président de la République devait avoir plus de pouvoirs ?

She : Le président de la République a un pouvoir, un mandat. Le président veut être un président gouvernant. Non. Il est juste arbitre. C'est le gouvernement qui conduit la politique de la Nation. Le CACH était extrêmement minoritaire à l'Assemblée nationale, il est de manière disproportionnée représenté au Gouvernement. Je crois qu'on a fait une concession terrible.

Christian : M. Kin-kiey parle d'une coalition-cohabitation...

Kin-kiey : Je ne peux pas laisser passer ça : «Le CACH était extrêmement minoritaire à l'Assemblée nationale... ». Je ne peux pas... On dirait qu'il ne m'a pas suivi (...) ! On y reviendra. Donc, dites-vous, nous sommes dans une majorité parlementaire ? C'est bien cela ?

She : Oui. Le CACH fait partie de la majorité parlementaire.

Kin-kiey : Donc, le Premier ministre de demain peut sortir du CACH ? Vous seriez d'accord ?

She : Non, attention.

Écoutez... Tryphon...

Kin-kiey : Qu'est-ce qui s'est passé hier avec le PALU? Le PALU avait quelle majorité ?

She : Tryphon... À l'époque c'était un contexte tout particulier...

Kin-kiey : Ah ! Voilà ! quand je dis que c'est des spécialistes de stratégies.

She : Écoutez! Ce n'est pas à She Okitundu de m'avancer dans cela... Kin-kiey : Votre Premier ministre n'a jamais, comme Premier ministre, mis les pieds qu'au Katanga et plusieurs fois. Puis, à quelques kilomètres d'ici, à Kenge. Jamais ailleurs. Il n'est jamais allé à l'étranger. Le Gouvernement ne gouverne pas. Le Président de la République est seul. Il est aujourd'hui abandonné. Moi, je dis, qu'il y a plusieurs hypothèses pour le Président de la République. Ou, au niveau de ce Parlement que vous connaissez, il y a suffisamment de députés qui quittent le PPRD-FCC qui vont remplir le groupe de non-inscrits, eh bien, on changera le rapport de forces. Le bureau va changer. Quand le bureau change, on met un autre bureau. On procède par élection. On peut aller jusqu'à un nouveau Premier ministre. Moi, je vois tous ces députés du PPRD-FCC s'en aller suffisamment pour faire basculer la majorité...

She : Mais... Tryphon, vous êtes boulimique ! Vous êtes boulimique dans vos exigences !

Kin-kiey : Je ne peux pas laisser passer ça. Je ne peux pas laisser passer ça. Vous voulez qu'on rouvre le débat? D'abord, c'est faux, le CACH n'exige pas la Primature. Il dit que le CACH est extrêmement minoritaire ! Pourquoi, moi, ils m'ont fait échouer? On dirait qu'il ne m'a pas écouté ! Il y avait une liste d'élus au départ et j'étais sur la première page. C'est quand je les ai quittés qu'ils m'ont tout pris. Ils m'ont condamné à mort. Savez-vous ce qu'il s'est passé à la Cour suprême ? Ils ont rejeté la signature de Matenda quand ils l'ont acceptée partout dans le pays ! Ils nous ont attribué une minorité écrasante parce qu'ils avaient leurs calculs : on prend une majorité écrasante au Parlement, on conserve le pouvoir, on leur concède la présidence. Ils vont inaugurer les chrysanthèmes. Ils avaient oublié qu'ils avaient face à eux le fils du Sphinx qui ne pouvait laisser passer ça...

LE SOFT/FORUM DES AS ■

Médecin de Mobutu pendant dix-sept ans, les vérités d'un Docteur qui glacent le sang

Pierre Diomi Mawesa fut médecin de Mobutu durant plus de deux décennies. Docteur en médecine à l'Université de Paris en 1963, lors d'une mission d'inspection dans la région de Gbadolite, à l'Équateur, où Mobutu est né, le professeur médecin découvre les ravages du goitre et organise avec succès une campagne d'élimination de cette maladie. Mobutu découvre le médecin, fait de lui son médecin. Depuis, Pierre Diomi Mawesa n'a pas quitté le Maréchal. Il est à ses côtés dans l'avion à son départ de Kinshasa pour Gbadolite, le 16 mai 1997 puis dans son exil deux jours s'en va à Lomé, au Togo, d'où il reçoit l'ordre de son ami Gnassingbe Eyadema de s'en aller aussitôt et qu'il quitte deux jours plus tard pour Rabat, au Maroc. Mobutu était devenu infréquentable pour la communauté internationale. Après la mort de Mobutu, le médecin s'en va en Afrique du Sud, à Capetown, où il est braqué par des criminels. Il quitte l'Afrique du Sud, va à Washington d'où il regagne le Congo. Pierre Diomi Mawesa meurt à Kinshasa, le 8 novembre 2022, dans sa résidence de Binza-Pigeon. Il avait 92 ans. Ses mémoires que sa succession s'appête à publier disent long sur la fin du Maréchal. L'une des prises de position clés de ce livre «Moi Diomi, médecin du Maréchal Mobutu», est celle-ci : «L'isolement du président Mobutu à Kawele a entraîné des conséquences catastrophiques sur sa santé et sur son régime politique. Le fossé s'était élargi entre le peuple et Mobutu. Pendant six bonnes années, la population ne le voyait plus. Ainsi, les Zaïrois ont appris à se passer de lui et à l'oublier. L'apathie et la résignation qui l'ont envahi lui ont fait perdre de vue que le fauteuil de

chef de l'État du Zaïre pouvait être conquis par quelqu'un d'autre par des moyens non démocratiques. Il avait plus ou moins atomisé l'opposition interne mais il n'avait pas suffisamment conjuré le danger qui pouvait provenir au-delà des frontières du Zaïre. Ceux qui avaient placé Mobutu à tête du Zaïre ont décidé de le remplacer par quelqu'un d'autre». Extraits.

Dans la matinée du 16 mai 1997, contre toute attente, le maréchal Mobutu quittera Kinshasa pour aller provisoirement dans son fief de Kawele. Deux jours plus tard, il abandonnera le territoire national en ébullition, pour aller s'abriter à Lomé chez son ami de longue date, le général Gnassingbe Eyadema. Ce jour-là, dans la matinée, il avait mis longtemps à se décider de quitter le Zaïre parce qu'il a souhaité attendre la suite des événements dans son palais de Kawele. N'eussent été les pressions d'un de ses fils et de son médecin personnel, il allait probablement mourir d'une mort violente causée par des éléments de la DSP en débandade. Il allait contraindre son entourage présent à Kawele à disparaître tragiquement avec lui. En effet, les troupes zaïroises fuyant le front nord-est convergeaient vers Gbadolite pour empêcher le chef d'État déchu de quitter le pays. Déjà, au départ de Kinshasa, il avait échappé à un attentat tendu par certains de ses généraux. À la suite de l'échec de cette tentative, un colonel de la DSP fut dépêché à Kawele par ces généraux avec mission d'éliminer physiquement le fuyard. Mais, la vigilance de ce qui restait de la sécurité présidentielle est parvenue à déjouer ce macabre projet. Selon des sources proches de la Présidence de la République du Togo, le maréchal Mobutu n'était pas attendu ce jour-là à Lomé. Le gouvernement de ce pays n'était d'ailleurs pas content de le voir débarquer sur le territoire togolais. C'est ce qui a fait qu'arrivé le 18 mai, Mobutu et sa suite ont dû quitter le Togo le 23 mai 1997. Considéré comme un pestiféré dans toute l'Afrique noire, il a fini par trouver refuge chez le



Mobutu en conversation avec le Dr Diomi. DR.

roi Hassan II du Maroc. Pour ceux qui ont connu les relations étroites qui unissaient Mobutu et Eyadema, il était difficile d'imaginer qu'un jour ce dernier pouvait poser des restrictions dans l'hospitalité à son frère aîné malade. Très diminué par des graves ennuis de santé et fortement démoralisé par la trahison des personnes sur lesquelles il avait l'habitude de compter, pour la première fois, le maréchal Mobutu s'est senti très seul. La présence du trio BOKOFA, composée de ses épouses jumelles et de son beau-frère qui l'avait pratiquement séquestré pendant plus de six années à Kawele, n'a pas dissipé son amertume. (...). L'ancien chef de l'État est mort tristement dans l'isolement et l'humiliation. Mais, en notre qualité de témoin oculaire de la fin de ce colosse, nous pouvons affirmer que Mobutu est demeuré digne et de marbre face de ces épreuves. Il est vrai qu'il a beaucoup regretté la manière dont son régime a brusquement pris fin. Il était triste de n'avoir pas pu sécuriser matériellement le dernier carré de fidèles qui ont accepté de le suivre dans son exil. Il n'avait plus d'autorité sur les trois éléments de sa belle-famille qui s'étaient approprié sa fortune bien avant sa mort. Les ordres qu'il donnait n'étaient plus suivis car ses épouses ne l'écoutaient plus. On avait la nette impression qu'elles se réjouissaient de sa mort imminente. Aujourd'hui, ses veuves mènent une vie dispendieuse et ostentatoire au Maroc, en France, au Portugal, en Espagne et même aux États-Unis d'Amérique. À en croire les anciens gardes du corps, elles n'ont rien perdu de leur verve oratoire et surtout

de leur arrogance. Beaucoup d'anciens gardes du corps mènent une existence difficile à l'étranger et d'autres sont morts dans la misère. L'oncle Popolipo, rongé par le remord et la peur de ses nombreux ennemis, tente par tous les moyens à se faire oublier. De Kinshasa, plusieurs personnes veulent connaître le contenu de cinquante malles en fer que l'épouse de Mobutu avait emportées lors de son départ précipité de Gbadolite alors qu'au Maroc le maréchal Mobutu n'avait plus d'habits à mettre. Sa canne et sa toque étaient introuvables au moment de son ensevelissement. Seuls les anciens gardes du corps commis à l'épouse du défunt président pourront un jour témoigner du contenu de ces malles dont madame Bobi ne s'est jamais séparée avant de les placer en lieu sûr.

SES ERREURS DOIVENT SERVIR L'AVENIR.

Qu'on l'aime ou pas, on ne peut nier cette évidence : Mobutu a marqué son époque d'une empreinte indélébile, par le fait que malgré des nombreuses embûches, il s'est maintenu à la tête du Zaïre pendant plus de trois décennies. Ce fut un grand visionnaire qui, à ses débuts, avait caressé le rêve de bâtir une grande nation au cœur du continent africain. (...). Mobutu a vécu un destin exceptionnel mais, hélas, dramatique de par sa fin. Il n'a pas dérogé au sort de «guides éclairés» des années 60. Il est mort paisiblement dans son lit loin des récriminations de ses ennemis. (...). À la fin de son régime, beaucoup de ses homologues africains l'ont déclaré infréquentable alors que certains parmi eux lui doivent la survie de

leurs propres régimes tout aussi dictatoriaux. Comme s'ils obéissaient à une consigne générale, ils lui ont tourné le dos lorsqu'il avait, à son tour, désespérément besoin d'aide pour s'en sortir. (...). Même à titre privé, beaucoup se sont abstenus d'adresser un mot ou à faire un geste de compassion envers la famille du disparu. Grande fut la tristesse de ses proches de constater combien l'ancien Chef de l'État zaïrois était haï par ses pairs africains. Par pure hypocrisie, même ses «frères» du temps de la splendeur du Zaïre l'ont traité comme une brebis galeuse. (...). Les funérailles du roi Hassan II du Maroc ont drainé à Rabat un nombre important de têtes couronnées et des présidents parmi lesquels on compte des anciens amis de Mobutu. Par peur du «qu'en dira-t-on», aucun d'eux n'a ressenti le désir d'aller se recueillir sur la tombe de leur ancien ami. L'erreur de Mobutu fut d'avoir cultivé l'orgueil au point d'en faire une vertu. Il n'a même pas voulu demander pardon au peuple qui a tant souffert de la mégalomanie et de la tyrannie de son régime. Et pourtant, au cours de sa longue maladie, Mobutu s'était bien rendu à l'évidence qu'il était, après tout, un homme de chair et de sang. Il pouvait se tromper comme tout le monde. Le peuple souverain du Zaïre aurait pu lui pardonner ses échecs d'autant plus que le Zaïrois n'a pas l'habitude de poursuivre les morts dans leurs tombes pour leur demander des comptes. La preuve est que déjà, à travers l'ensemble du pays, face à son sort d'aujourd'hui, le peuple congolais le regrette déjà. S'il était encore en vie, la majorité de Congolais se seraient tournés vers lui pour la solution des problèmes actuels. À côté de Mobutu Sese Seko que tout le monde a plus ou moins connu, quelques personnes ont eu le privilège de côtoyer le Mobutu de l'arrière scène qui, habituellement échappait aux projecteurs des médias. L'image qu'elles ont gardée de lui n'a rien de commun avec celle d'un impitoyable dictateur. Beaucoup de ces compatriotes ont plutôt découvert en lui un personnage timide, prévenant, généreux, secourable et capable de

compassion. C'est autant dire que Mobutu n'avait pas que des défauts. Mû par la recherche de la vérité, l'auteur de ce livre s'est imposé un examen sans complaisance de la portion de vie du maréchal Mobutu, à laquelle il avait été associé. Déjà avant la parution de ce livre, des membres de sa belle-famille nous ont reproché d'avoir osé écrire sur des aspects inédits de la vie du maréchal Mobutu. Avec Michel Gonod nous pouvons répondre : «Le droit au respect de la vie privée n'est pas transmissible. Il appartient aux vivants, pas aux héritiers». En plus, dans l'une de ses prises de position, Feu Manda Mobutu, fils aîné du maréchal Mobutu, avait déclaré ce qui suit : «Notre père n'appartient plus à la famille, il appartient à tout le monde». Aussi, estimons-nous que personne ne peut nous dénier le droit et le devoir de jeter un regard critique sur le passé du défunt maréchal Mobutu pour dégager les enseignements capables d'orienter les futurs dirigeants du Congo. Les erreurs de Mobutu devraient servir à ceux qui ambitionnent de gouverner le Congo. Certaines personnes qui se disaient «membres de la famille présidentielle», n'ont plus le droit d'imposer leurs vues partisans à ceux qui publient des analyses sur le maréchal Mobutu. Du vivant de Mobutu, la «famille» a causé plus de tort à son régime que ceux qui, aujourd'hui, veulent partager avec d'autres les informations qu'ils détiennent grâce aux postes qu'ils avaient occupés ou à cause des relations personnelles qu'ils ont entretenues avec le disparu. Ceux qui ont trahi Mobutu sont bien connus. Ces sont eux qui ont creusé le trou dans laquelle Mobutu est tombé parce qu'il ne s'était pas suffisamment méfié d'eux. Ils étaient les premiers à l'abandonner dès qu'ils ont constaté que cette fois, il ne s'en sortirait plus. Toutefois, il y a eu une poignée de Zaïrois qui ne l'ont pas déserté malgré son infortune. Ils l'ont arraché d'un pays en ébullition pour le mettre à l'abri en prenant des risques incalculables pour leurs propres vies. Ils l'ont protégé et l'ont soigné jusqu'à sa mort.

(Suite en page 11).

Ses épouses jumelles et leur famille voulaient voir Mobutu partir plus vite

(Suite de la page 10).

Nous n'avons aucune fausse modestie d'affirmer que nous sommes de ceux-là. Si, malgré tout, il y a des gens qui croient que Mobutu leur appartient toujours en exclusivité, ils se trompent car nous connaissons la manière dont il s'est séparé d'eux. Quant à nous, nous tenons à souligner que la confiance qu'il nous a personnellement témoignée pendant des longues années est un gage d'estime. En dépit de la haine imméritée que nous voue certains membres de sa belle-famille, il a tenu, malgré des fortes pressions exercées sur lui, à nous garder près de lui jusqu'à la fin. Il est le seul à en connaître les raisons. D'autres nous reprochent d'avoir soigné un dictateur. Mais combien sont-ils ceux qui ont ouvertement refusé de servir le pays sous le régime Mobutu à cause de la mauvaise réputation du président ? Le fait d'avoir travaillé sous la dictature de Mobutu ne veut pas dire qu'on a cautionné ses méthodes politiques ou ses décisions solitaires. Le poste que nous avions occupé, nous ne l'avions pas sollicité. On sait pertinemment bien, qu'en République du Zaïre, il était malaisé de démissionner sur base de divergence d'opinion. D'autre part, il serait contraire à la vérité si nous affirmions que nous avions travaillé pour Mobutu sous la contrainte. Aujourd'hui que beaucoup de ceux qui ont bénéficié des largesses et de la protection de cet homme le renient sans vergogne, nous n'éprouvons aucune gêne d'avoir pris soin de lui. Des personnes irresponsables nous ont reproché d'avoir prolongé les souffrances du peuple zaïrois en nous occupant de la santé de son bourreau. La profession que nous avons choisie a des normes qu'un praticien digne de ce nom ne peut impunément fouler aux pieds. La vie du malade appartient au malade lui-même et non à son médecin. Nous pensons avoir honoré notre contrat en servant le pays avec honorabilité à travers la personne de Mobutu. Par ailleurs, on ne peut douter de notre disponibilité pour cet homme auquel nous avions, en dépit d'énormes difficultés, consacré plus de deux décennies de notre vie. Nous n'avons jamais cherché à marchander les services que nous rendions car l'argent et les biens matériels n'étaient pas nos préoccupations

prioritaires. Des propos mensongers ont été colportés par des gens sans scrupule qui ont fait état des millions de \$US que Mobutu aurait légués aux gens qui l'ont accompagné dans son exil. Nous croyons connaître l'origine de ces ragots. À vrai dire les millions de \$US en question ne sont jamais arrivés à destination et on ignore qui les détiendrait aujourd'hui. Tout le monde y compris les médecins qui ont volontairement risqué leurs vies à côté de celle de Mobutu, ont eu pour unique récompense, la satisfaction d'avoir servi jusqu'au bout malgré les intimidations de certains. De son vivant, Mobutu ne nous a pas enrichis, ce n'était pas à sa mort qu'il allait le faire. Comme il a agi à l'égard de Motoko et ses hommes qui l'ont arraché d'une mort ignominieuse et violente au Zaïre, Mobutu nous a tous abandonnés, sans ressources, dans les rues de Rabat. Les seuls choix qui nous restaient à faire, était de devenir esclaves de la belle-famille du maréchal ou de nous clochardiser. Ses veuves se sont farouchement opposées à ce que Mobutu sécurise matériellement les membres de sa suite car du vivant de celui-ci, elles ont vécu à couteaux tirés avec plusieurs personnes de l'entourage du défunt. Le moment était donc venu pour elles de régler de vieux comptes avec ceux qu'elles ne sont jamais parvenues à domestiquer. Il est étrange que des personnalités qui ont travaillé pour celui qui était l'un des chefs d'État les plus riches au monde ne soient pas capables de se prendre en charge à la fin de leur carrière. Cela prouve une fois de plus que le système Mobutu était irrationnel.

FURIEUX QU'ON LUI PROLONGÉ LA VIE. Vers la fin du régime, il devenait difficile de travailler pour le président du Zaïre sans être accusé de vouloir lorgner quelques avantages. C'est pourquoi, Bobi et son clan nous ont manifesté une grande hostilité qui ne pouvait pas s'expliquer autrement. Nous avions parfaitement conscience du désagrément que nous causions à ces personnes en continuant à soigner le maréchal Mobutu alors que le pronostic était déjà connu. Et, pourtant, le devoir professionnel nous obligeait de continuer à prodiguer les soins à notre malade jusqu'au bout. Depuis longtemps, nous

avons compris que nous gênions des personnes qui nous reprochaient d'être toujours là et de prolonger la vie d'un être dont elles n'avaient plus besoin. En plus, elles croyaient que nous aussi avions les yeux rivés sur la fortune du maréchal Mobutu. À cause de cela, elles nous ont manqué de respect et nous ont querellés plusieurs fois pour nous contraindre à cesser les soins au malade. Après la disparition du maréchal Mobutu, nous avons décidé de partir. Comme la veuve du président n'avait d'égard que pour ceux qui acceptaient de se laisser asservir, notre place n'était plus à ses côtés. D'autant plus qu'un ami proche nous avait vivement conseillé de nous éloigner de ce milieu au plus tôt. Les gens qui se prennent pour des génies peuvent devenir un danger pour toute personne qui les ramène constamment à leurs vraies dimensions. Le chef de l'État zaïrois se savait malade depuis de nombreuses années mais il a continué à négliger les recommandations pressantes des médecins qui l'invitaient à se soumettre aux soins que nécessitait son état de santé. En raison de certaines croyances et autres tabous culturels, il avait volontairement minimisé les chances de guérison que lui offrait la médecine hippocratique moderne. Pendant plus d'une décennie, il a focalisé son attention sur des futilités. Il lui a manqué le courage de se pencher sur la gravité de sa maladie. On peut se demander si la déception causée par la remise en question de son autorité par ses anciens alliés politiques passés à l'opposition et son échec dans le domaine économique et social n'étaient pas à la base de ce découragement. On peut aussi s'interroger si l'ignorance de la bonne gouvernance, le refus à peine voilé de la démocratie, les violations fréquentes des droits humains et son désaveu par le peuple qui, à un moment donné, ont fait de lui un homme désespéré, n'ont pas influencé sa conduite. Il s'était malgré tout accroché au pouvoir en attendant des hypothétiques élections qui lui auraient donné une nouvelle légitimité. Hélas, le sort en avait décidé autrement. Il a pris des sérieux risques, il a malheureusement perdu! Mobutu était un homme anxieux car depuis les années 60, il vivait sous un stress permanent. Dans son

désespoir, avait-il opté pour une solution radicale afin d'en finir une fois pour toutes ? Le refus systématique des soins appropriés contre une affection connue de longue date avait de quoi surprendre. La pratique de la médecine auprès du maréchal Mobutu n'a pas été aisée. Nous avons subi des pressions pour que la médecine se pratique comme lui la concevait. Il ne nous a pas toujours aidé dans l'accomplissement de notre tâche. Pire, l'interférence constante et intempestive du clan de son épouse dans sa vie publique et privée était, pour tous les collaborateurs de Mobutu, un véritable casse-tête. Ce sont les jumelles qui sont les plus concernées ainsi que leur frère Fangbi dont l'omniprésence dans tous les secteurs était devenue intolérable par un grand nombre d'entre nous. Il voulait s'occuper de tout alors qu'il n'était capable que de peu. Dans le présent ouvrage, il sera largement question de ce trio dont le comportement a paru inquiétant surtout pendant la maladie du maréchal Mobutu. L'agressivité liée à l'impatience dont ils ont fait preuve, était suspecte. En plus, l'arrogance et le mépris qu'ils affichaient à l'égard des collaborateurs du chef de l'État ont perturbé le bon fonctionnement de la présidence de la République. Ces trois personnes s'étaient arrogées des droits illimités sur la personne du maréchal Mobutu et sur la présidence de la République en tant qu'institution. Mobutu était devenu la propriété privée du clan Bobi. Ils ont profité de sa maladie pour lui dicter ce qu'ils voulaient. Ils se sont placés au-dessus des lois et des institutions. Après des années de réclusion à Kawele, Mobutu voyait tout à travers le prisme déformant du clan de sa femme. Par la présence active auprès du président, ce groupe a entravé au sommet, le fonctionnement normal de l'État. C'est pourquoi, il est nécessaire de placer les projecteurs au bon endroit pour que chacun découvre la responsabilité des uns et des autres. On peut se poser les questions suivantes : Qui ont poussé Mobutu à quitter le siège des institutions républicaines pour aller, pendant plus de six ans, se blottir au village en compagnie de ses épouses monozygotes et de son beau-frère ? Qui sont à la base de la mise à l'écart de la majorité de

collaborateurs qui habituellement assistaient le chef de l'État dans l'exercice de ses fonctions ? Enfin, qui a introduit et entretenu l'exclusion et l'intolérance à la présidence de la République ? Les services de renseignements n'ont pas échappé à la désorganisation générale voulue par ceux qui souhaitaient la fin rapide du régime et la mort de Mobutu pour faire main basse sur sa fortune. Serait-il un effet du hasard que les proches de Mobutu et les aînés des garçons issus du premier lit soient morts avant lui pour que le moment venu, Mobutu soit livré jusqu'à la fin de sa vie, mains et pieds liés à sa belle-famille ? Seule une sœur aînée, l'unique parente de Mobutu, que la belle-famille a volontairement reléguée à N'djamena qui a pu, in extremis, aller soutenir le malade. Cette femme était pratiquement ignorée lors des tractations relatives à la succession de son frère. Aujourd'hui, elle vit en Belgique dans une précarité totale. Au Maroc, pour son vécu quotidien, elle dépendait de l'humeur instable des veuves de son frère. Celles-ci occupaient des luxueuses et gigantesques villas dont elles sont propriétaires. Sans chercher à nous immiscer dans les affaires privées d'une famille d'autrui, on peut se poser la question de savoir pourquoi Francisca, sœur aînée du maréchal Mobutu, a été délibérément reléguée au Tchad loin de son frère malade qui avait besoin de se confier pour la dernière fois. C'est sur l'insistance du malade lui-même qu'elle a enfin de compte rejoint Rabat à deux semaines seulement de la mort de celui-ci. D'après les coutumes zaïroises, cette femme bien que vieille et illettrée aurait dû jouer un rôle prépondérant pendant la maladie et les obsèques de son frère. Curieusement, ce sont les deux épouses et leur grand frère qui se sont substitués à la place de cette parente de Mobutu. Avant son décès, le président Mobutu a résumé son exaspération en nous disant : « Docteur, nous sommes en présence de deux familles bien distinctes : celle de ma femme et la mienne représentée par ma sœur. Ne l'oublies jamais et il ne faut pas confondre ». Jusqu'à présent, le rôle politique joué par le trio issu d'une même famille, n'est pas suffisamment connu du grand public congolais. C'est pourquoi, il est de notre devoir d'en parler dans le présent

livre. Il est vrai que le principal responsable de tout ce qui s'est passé au Zaïre est Mobutu lui-même. Mais, on peut affirmer sans crainte d'être contredit que l'implication de sa belle-famille dans sa fin peu glorieuse, ne fait pas de doute. À quelques mois de sa mort, le président Mobutu a fini par se rendre compte de la grave erreur qu'il avait commise de placer une confiance aveugle en des personnes qui ne la méritaient peut-être pas. Il n'avait pas vite compris la vraie motivation de leur présence permanente à ses côtés. Aujourd'hui, tout le monde sait que ce n'est pas à cause d'un amour débordant pour Mobutu qu'ils se sont agglutinés autour de lui et l'ont tenu à l'écart de ses responsabilités constitutionnelles pendant plus d'un septennat. Peu après l'expiration de l'ancien chef de l'État zaïrois, sa veuve a reconnu explicitement sa culpabilité en nous affirmant: « Papa akei na kanda ! » (Papa est parti en colère!). Si le président Mobutu est parti mécontent, ce n'est pas sans raison. C'est peut-être parce qu'il avait, enfin, découvert les vrais visages de ses épouses et de son beau-frère et surtout leur rôle dans ce qui lui est arrivé. Comme le maréchal Mobutu ne nous a pas associé à la conversation qu'il a eue avec sa belle-famille, nous ne sommes pas sensés connaître les causes exactes de son mécontentement. Sa veuve sait très bien ce que Mobutu lui a reproché avant de mourir. Cela devait être grave parce qu'elle était terrorisée en s'adressant à nous. Le président Mobutu doit s'être rendu compte que même ses intimes l'avaient trahi et que certaines personnes n'étaient pas fâchées de l'imminence de sa mort. Il en était triste et même frustré ; lui qui a exaucé le moindre de leurs désirs et qui leur a tout donné. Lorsqu'il a découvert ce qu'ils étaient en réalité, c'est en homme déçu qu'il a quitté cette terre. Depuis la Suisse, Mobutu avait renoncé à prendre la nourriture préparée par Bobi. Il devait y avoir une raison ! Pendant des mois, les veuves du maréchal Mobutu avaient l'habitude d'aller chaque vendredi s'incliner devant le mausolée avec des fleurs à la main pour parler au défunt en pleurant. Elles n'ont pas arrêté, malgré l'intervention de maman Bolozi qui leur avait demandé avec insistance de laisser reposer son frère en paix.

Les négociations directes entre Kinshasa et les rebelles prévues pour s'ouvrir le 8 août

L'ouverture de négociations directes entre le gouvernement congolais et la coalition AFC-M23 pour un accord de paix global est prévue au plus tard le 8 août 2025. Ces discussions devront s'aligner sur l'accord signé le 27 juin 2025 à Washington entre le Congo et le Rwanda. L'objectif est de conclure et signer cet accord de paix global d'ici au 18 août 2025, prévoit la déclaration de principes paraphée samedi 19 juillet 2025 à Doha, au Qatar par côté gouvernement congolais par Sumbu Sita Mambu, représentant du président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo en charge des processus de Luanda et de Nairobi et côté AFC-M23 par Benjamin Mbonimpa, secrétaire permanent de l'AFC/M23, en présence du ministre d'État qatarien aux Affaires étrangères, le Dr Mohamed bin Abdulaziz bin Saleh Al Khulaifi. Le texte affirme l'engagement des deux parties à rechercher une solution pacifique au conflit à travers la diplomatie et la négociation, conformément aux principes de la Constitution congolaise, à la Charte de l'Union Africaine, à celle des Nations unies et au droit international. Les parties s'engagent à coopérer pleinement avec les organisations internationales et régionales, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Congo afin de protéger les populations civiles et de mettre en œuvre les principes énoncés. La déclaration prévoit un engagement à un cessez-le-feu permanent, interdisant les attaques aériennes, terrestres, maritimes ou lacustres, ainsi que tous les actes de sabotage, la propagande haineuse et toute tentative de prise de nouvelles positions par la force. Un mécanisme de supervision et de vérification sera mis en place pour définir les modalités du cessez-le-feu et en garantir la mise en œuvre. Les parties conviennent également de s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre le bon déroulement de ce processus. Sur la question de la restauration de l'autorité de l'État, la déclaration de principes souligne que celle-ci constitue une conséquence logique du règlement des causes profondes du conflit. L'accord de paix à venir devra préciser les modalités et le calendrier de cette restauration sur l'ensemble du territoire national. Le texte prévoit aussi que le retour des réfugiés et des personnes déplacées se fera dans des conditions sûres, volontaires et dignes, en conformité avec le droit humanitaire international et dans le cadre des mécanismes tripartites associant la RDC, les pays d'accueil et le HCR. La déclaration est entrée en vigueur immédiatement après sa signature et devrait être appliquée au plus tard le 29 juillet 2025.

Elle prévoit l'ouverture de négociations directes pour un accord de paix global, au plus tard le 8 août 2025. Ces discussions devront s'aligner sur l'accord

signé le 27 juin 2025 à Washington entre le Congo et le Rwanda. L'objectif est de conclure et signer cet accord de paix global, d'ici au 18 août 2025. Toutefois, tout n'est pas réglé car aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect des engagements. Et, surtout, il n'y a dans ce document aucune mention des mécanismes de justice. Sur ce point, les négociations sont encore loin du but. Le gouvernement congolais et les mouvements rebelles saluent, dans ce texte, le rôle déterminant joué par le Qatar dans la facilitation de ces négociations, ainsi que le soutien constructif des États-Unis et les efforts constants de l'Union africaine depuis le lancement du processus de paix. Si l'opposition politique congolaise a salué « la signature de l'accord de principe à Doha », elle reste néanmoins prudente en estimant le texte pas suffisant, insistant sur la tenue incontournable d'un dialogue interne. « On attend de voir ce que les protagonistes ont compris de leur propre accord », selon un membre de l'opposition. « Nous attendons des éclaircissements avant de commenter cette signature », explique un proche de la présidence. Jean-Claude Katende de l'Association africaine de défense des droits de l'homme, s'est cependant réjoui de cette signature, « une étape importante vers la restauration de la paix globale et durable ». Ci-après en intégralité la Déclaration de principes entre les représentants du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et les représentants de l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 Mars (AFC/M23), (les Parties) ; en appui au processus de paix devant conduire à un accord global avec la facilitation de l'État du Qatar.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX. Les Parties reconnaissent qu'une paix durable constitue le socle indispensable à la construction d'une nation unie, prospère et sécurisée au bénéfice du peuple de la République Démocratique du Congo (RDC). En référence aux principes fondamentaux de la Constitution de la RDC, à la Charte de l'Union Africaine, à la Charte des Nations Unies et à ses résolutions pertinentes, ainsi qu'au droit international, les Parties réaffirment leur engagement à résoudre le conflit par des moyens pacifiques, dans le but de protéger les populations civiles. Les Parties s'engagent à coopérer pleinement avec les organisations régionales et internationales en vue d'assurer la protection des civils et de soutenir la mise en œuvre de la présente Déclaration de principes. Les Parties conviennent de privilégier la voie du dialogue et de la négociation pour régler leurs différends, renonçant à l'usage de la force ou à toute rhétorique hostile, conformément au cadre conjoint EAC-SADC, tel qu'adopté par l'Union Africaine. Les Parties expriment leur volonté de dépasser les rancœurs du passé et de s'engager dans une nouvelle ère de compréhension mutuelle, de coexistence pacifique et de stabilité durable. Les Parties s'engagent à surmonter les divisions qui affaiblissent l'unité nationale, à œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des populations et à rejeter toute forme de discours haineux ou déshumanisant, dans une perspective de paix et de réconciliation. Les Parties réaffirment également leur

attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la RDC. Les Parties réitèrent les engagements pris dans leur Déclaration conjointe du 23 avril 2025.

2. CESSEZ-LE-FEU PERMANENT. Les Parties reconnaissent que la paix, la sécurité et la stabilité sont des conditions indispensables au développement, à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la préservation de la dignité humaine.

Les Parties réaffirment leur engagement en faveur d'un cessez-le-feu permanent, qui inclut l'interdiction des actes suivants :

Les attaques de toute nature aériennes, terrestres, maritimes ou lacustres ainsi que tout acte de sabotage ;

La diffusion de propagande haineuse ou incitant à la violence ;

Toute tentative de conquête ou de modification des positions par la force sur le terrain.

Les Parties s'engagent à faire en sorte que le cessez-le-feu s'applique à toutes les forces impliquées dans le conflit. Un mécanisme conjoint de surveillance et de vérification sera mis en place afin de définir les modalités du cessez-le-feu et d'en garantir la mise en œuvre effective.

Les Parties conviennent de s'abstenir de toute action, déclaration ou comportement pouvant compromettre le bon déroulement du processus de cessez-le-feu.

3. MESURES DE CONFIANCE. Les Parties s'engagent à prendre des initiatives concrètes visant à rassurer la population de la République Démocratique du Congo et à créer un climat favorable à un dialogue constructif, en vue de parvenir à une paix durable.

Les Parties reconnaissent l'importance et l'urgence de la mise en œuvre de chaque mesure de confiance, soulignant leur rôle déterminant dans le renforcement de la confiance mutuelle et la suite du processus de paix.

Les Parties s'engagent à instaurer les conditions nécessaires à l'application effective de ces mesures, notamment :

La mise en place, avec la facilitation du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et dans le cadre de la loi congolaise, d'un mécanisme permettant l'organisation de la libération des prisonniers ou détenus d'intérêt détenus par l'une ou l'autre des Parties.

4. RESTAURATION DE L'AUTORITÉ GOUVERNEMENTALE. Les Parties reconnaissent que la restauration de l'autorité de l'État est la conséquence logique au règlement efficace des causes du conflit, à travers un accord de paix durable.

Les Parties conviennent que le rétablissement intégral de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national est un pilier fondamental de l'accord de paix. Cet accord définira les

modalités, les étapes et le calendrier de ce processus de restauration.

5. RETOUR DES PERSONNES DÉPLACÉES ET DES RÉFUGIÉS.

Les Parties s'engagent à faciliter le retour sûr, volontaire et digne des réfugiés et des personnes déplacées internes vers leurs zones d'origine ou pays d'origine, en conformité avec l'accord tripartite entre la RDC, les pays d'asile concernés et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Ce processus se déroulera dans le strict respect du droit international humanitaire et des normes relatives à la protection des populations déplacées.

6. MONUSCO ET MÉCANISMES RÉGIONAUX. Les Parties s'engagent, par principe, à protéger les populations civiles et à faciliter la mise en œuvre du cessez-le-feu, avec le soutien de la MONUSCO et des mécanismes régionaux, le cas échéant, pour un mécanisme de vérification convenu.

7. ACCORD DE PAIX. Les Parties reconnaissent l'importance d'un accord de paix visant à garantir la sécurité, le développement durable, la justice sociale et la protection des droits humains du peuple de la République Démocratique du Congo.

Les Parties soulignent également que cet accord devra permettre le retour sûr et digne des réfugiés et s'attaquer aux causes profondes du conflit.

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre les dispositions de la présente Déclaration de principes immédiatement après sa signature, et au plus tard le 29 juillet 2025.

Les Parties conviennent d'ouvrir des négociations directes immédiatement après la mise en œuvre des engagements contenus dans la présente Déclaration de principes, en vue de lancer les discussions sur un accord de paix au plus tard le 8 août 2025. Ces négociations s'inscriront dans le cadre de l'Accord de paix entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda, signé à Washington le 27 juin 2025.

Les Parties s'engagent à mener les négociations d'un accord de paix global dans un esprit de responsabilité, de coopération et de compromis, avec pour objectif de parvenir à un consensus et de signer l'accord au plus tard le 17 Août 2025.

Les Parties expriment leur profonde reconnaissance à l'État du Qatar pour son rôle déterminant dans la facilitation du dialogue ayant conduit à la présente Déclaration de principes.

Les Parties remercient également les États-Unis d'Amérique pour leur soutien constructif au processus de paix conduit à Doha.

Les Parties saluent les efforts continus de l'Union Africaine, engagée depuis le début du processus de paix, et réaffirment leur appréciation pour son engagement constant en faveur de la stabilité et de la réconciliation dans la région.

Trump

Il admire la puissance

Par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

Il est pour l'Amérique, son Amérique seule. «America First», l'Amérique d'abord. Il est pour la Puissance. «Make America Great Again», rendons sa grandeur à l'Amérique. «Keep America Great », maintenons la grandeur de l'Amérique. Donald Trump est de retour à la Maison Blanche pour au moins - qui sait ? - les quatre années à venir. Le nouveau président américain admire Vladimir Poutine, le président russe qui a mis l'Ukraine, pays de l'Europe, à genoux ; il est séduit par Benyamin Netanyahu, l'Israélien qui a réduit Gaza en champs de ruines. Le président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky qui redoutait son retour au pouvoir s'est courbé à l'annonce du triomphe. Trump a battu Kamala Harris ? C'est parce qu'il « était bien plus fort », a assuré Zelensky. «J'adore le message du président Trump quand il parle», poursuit-il dans une interview au podcasteur américain Lex Fridman. Netanyahu a repoussé l'accord avec Hamas en attendant la veille de l'investiture de Trump sûr que le nouveau président américain ne lui imposerait rien qui irait à l'encontre d'Israël. Lui qui a toujours considéré Trump comme l'allié clé de la sécurité et des intérêts de son pays, a qualifié ce retour à la Maison Blanche comme «le plus grand retour de l'Histoire»!

Donald Trump est pour la puissance, la puissance



Donald Trump et Keir Starmer. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, dimanche 26 janvier, leurs diplomates étaient en pointe. DR.



seule. Avant sa prise de fonctions, il a annoncé, sans exclure le recours à la force, son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, le canal de Panama voire le Canada, ravivant les tensions avec les gouvernements danois, panaméen, canadien.

Peu avant Noël, il a assuré que « les États-Unis d'Amérique estiment que la propriété et le contrôle du Groenland sont une nécessité absolue ». Le 8 janvier, il a dépêché son fils aîné Do Jr et plusieurs représentants voulant afficher ses

intentions sur le Groenland aux yeux du monde. Un projet soutenu par son 1er conseiller, le 1er milliardaire du monde Elon Musk.

Le Groenland est exceptionnellement riche en «minéraux critiques», ressources en minerais, métaux rares et hydrocarbures. Une zone hautement stratégique ! D'après le département américain de l'Énergie, ces minéraux sont essentiels pour les « technologies qui produisent, transmettent, stockent et conservent l'énergie » et qui pré-

sentent « un risque élevé de rupture de la chaîne d'approvisionnement ».

Un rapport publié en 2024 par The Economist présente les sols arctiques comme contenant des gisements (connus) de 43 des 50 minéraux critiques listés. Pour Trump, le Groenland et le canal de Panama sont «très importants pour la sécurité économique» de son pays, a assuré le président dans une conférence de presse tenue à sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride.

Prisé par Trump, le canal de Panama construit par les États-Unis et ouvert en 1914 est sous le contrôle du Panama depuis 1999, après un accord signé en 1977 par Jimmy Carter. «Chaque mètre carré du canal de Panama et de ses zones adjacentes appartient au Panama et continuera à lui appartenir », déclare le président du Panama José Raul Mulino.

Trump a donc les yeux braqués sur le Canada. La perspective que ce pays devienne le 51ème État des États-Unis est une «excellente idée», assène-t-il alors que le Canada vit une crise politique après l'annonce de la démission de Justin Trudeau, le Premier ministre.

Avec le Canada, Trump veut principalement faire disparaître les droits de douane. «Les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois» déclare l'homme qui a souvent appelé «gouverneur Trudeau» pour

désigner le titre du chef de l'exécutif d'un État américain.

Trudeau a fini par réagir. Il exclut toute possibilité de fusion entre les deux pays. «Jamais, au grand jamais, le Canada ne fera partie des États-Unis». «Il ne va pas envahir le Canada, il ne va pas déclarer la guerre au Groenland même s'il le menace. (...) Il agite les armes de la négociation avec l'expérience qu'il a. Il a été à la Maison Blanche, il sait comment ça marche», analyse un expert.

Il n'empêche ! Comment un homme qui exprime aussi publiquement ses visées expansionnistes de territoire pourrait calmer Poutine et d'autres? Que dit-il des crises en Afrique, continent qu'il n'avait jamais visité lors de son premier mandat et qu'il n'envisage pas de visiter au cours de celui qui s'est ouvert le 20 janvier 2025?

Il est vrai que le président américain républicain milliardaire reste un homme d'affaires et l'Afrique l'intéresserait non pas pour les droits de l'homme ou la gouvernance mais pour son sous-sol, ses minerais rarissimes qui sécuriseraient les intérêts stratégiques de son pays, les États-Unis.

Dans ce jeu, le Congo a sa part pleine et entière. Soyons-en convaincus: la solution dans cette guerre face au Rwanda viendra des Anglo-Saxons. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, Washington et Londres étaient en pointe. Soyons focus.

Le Procureur Général réclame des preuves dans les affaires liées à la fraude électorale

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1605 | LUNDI 15 AVRIL 2024 | 20 PAGES €7 \$8

Tout réside dans le casting



La Première ministre Judith Siminwa Tuluka s'est déjà mise au travail en engageant des consultations en vue de la formation de son gouvernement. DR.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

Les études veulent retarder les signes du vieillissement

Des scientifiques ont fait une découverte qui pourrait être utilisée pour retarder les signes du vieillissement.

Une équipe a découvert comment le corps humain crée de la peau à partir d'une cellule souche et a même reproduit de petites quantités de peau en laboratoire. Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une étude visant à comprendre comment chaque partie du corps humain est créée, cellule par cellule.

Outre la lutte contre le vieillissement, ces découvertes pourraient également servir à produire de la peau artificielle pour les greffes et à prévenir les cicatrices.

Le projet Human Cell Atlas est l'un des programmes de recherche les plus ambitieux en biologie. Il est international, mais centré sur le Wellcome Sanger Institute à Cambridge, en Angleterre.

L'un des responsables du projet, le professeur Muzlifah Haniffa, a déclaré que ces découvertes aideront les scientifiques à traiter les maladies plus efficacement, mais aussi à trouver de nouveaux moyens de nous maintenir en bonne santé plus longtemps, et peut-être même de nous faire paraître plus jeunes. Si nous pouvons manipuler la peau et prévenir le vieillissement, nous aurons moins de rides, a déclaré Muzlifah Haniffa, du Wellcome Sanger Institute. Si nous parvenons à comprendre comment les cellules évoluent depuis le début du développement jusqu'à l'âge adulte, nous pourrions alors nous demander comment rajeunir les organes, rajeunir le cœur, rajeunir la peau. Cette vision est loin d'être réalisée, mais les chercheurs font des progrès, le plus récemment dans leur compréhension du développement des cellules de la peau chez le fœtus au



Il est trouvé comment le corps humain crée de la peau à partir d'une cellule souche. DR.

cours de la première phase du développement de la vie humaine. Lorsqu'un ovule est fécondé pour la première fois, toutes les cellules humaines sont identiques. Mais après trois semaines, des gènes spécifiques de ces « cellules souches » sont activés, transmettant des instructions sur la façon de se spécialiser et de se regrouper pour former différentes parties du corps. Les chercheurs ont

identifié les gènes qui sont activés à tel moment et à tel endroit pour former le plus grand organe du corps, la peau. Certains forment la surface de la peau.

UN ATLAS DU CORPS HUMAIN. D'autres déterminent sa couleur, et il y en a beaucoup d'autres qui forment les autres structures qui font pousser les cheveux, nous permettent de transpirer et nous protègent du monde extérieur.

Des chercheurs ont réussi à élucider l'ensemble des instructions nécessaires à la création de la peau humaine et les ont publiées dans la revue Nature. La lecture de ces instructions ouvre des perspectives passionnantes. Les scientifiques savent déjà, par exemple, que la peau fœtale guérit sans cicatrice. Le nouvel ensemble d'instructions contient des détails sur la façon dont

cela se produit, et un domaine de recherche pourrait être de voir si cela peut être reproduit dans la peau adulte, éventuellement pour une utilisation dans des procédures chirurgicales. Les scientifiques ont découvert que les cellules immunitaires jouaient un rôle essentiel dans la formation des vaisseaux sanguins de la peau, ce qui constitue une avancée majeure. Ils ont utilisé des produits chimiques

pour activer et désactiver des gènes au bon moment et au bon endroit afin de faire pousser de la peau artificiellement à partir de cellules souches. Jusqu'à présent, ils ont cultivé de petits échantillons de peau, sur lesquels des poils ont même poussé. Selon le professeur Haniffa, l'objectif ultime est de perfectionner la technique. « Si nous savons créer de la peau humaine, nous pourrions l'utiliser pour les grands brûlés et transplanter des tissus », a-t-il déclaré. « Un autre exemple est que si nous pouvions créer des follicules pileux, nous pourrions générer des cheveux chez les personnes chauves. La peau artificielle peut également être utilisée pour comprendre comment se développent les maladies héréditaires de la peau et tester de nouveaux traitements éventuels. Les instructions d'activation et de désactivation des gènes sont envoyées à travers l'embryon en développement et continuent après la naissance jusqu'à l'âge adulte pour développer tous nos différents organes et tissus. Le projet Human Cell Atlas a analysé 100 millions

de cellules provenant de différentes parties du corps au cours de ses huit années d'existence. Il a produit des ébauches d'atlas du cerveau et des poumons, et les chercheurs travaillent actuellement sur les reins, le foie et le cœur. La prochaine étape consistera à rassembler les différents atlas, explique le professeur Sarah Teichmann de l'université de Cambridge, l'un des scientifiques qui a fondé et dirige le Human Cell Atlas Consortium. « C'est incroyable et passionnant parce que cela nous donne de nouvelles idées sur la physiologie et l'anatomie, et une nouvelle compréhension de l'homme », a-t-elle déclaré. « Cela nous permettra de réécrire les livres sur nous-mêmes, nos tissus et nos organes, et sur leur fonctionnement. Des instructions génétiques sur la croissance d'autres parties du corps seront publiées dans les semaines et les mois à venir, jusqu'à ce que nous ayons enfin une image plus complète de la façon dont les êtres humains sont faits. Alors? Allons-y tous. C'est du bonheur. »

PALLAB GHOSH ■

Les effets des menstruations

Une découverte révolutionnaire vient bouleverser la compréhension du cerveau féminin.

Pour la première fois, des scientifiques ont mis en lumière des changements structurels à l'échelle cérébrale liés au cycle menstruel. Cette avancée ouvre de nouvelles perspectives sur l'impact des hormones sur la cognition et le comportement. Que réserve cette fascinante exploration du cerveau menstruel ? Le cycle menstruel, bien plus qu'un simple phénomène reproductif, s'avère être un véritable

chef d'orchestre du cerveau. Une étude pionnière, menée par des neuroscientifiques de l'Université de Californie à Santa Barbara, révèle des modifications structurelles globales du cerveau au cours du cycle menstruel. Cette découverte mérite qu'on s'y attarde tant elle bouleverse la compréhension du fonctionnement cérébral féminin. L'équipe de recherche, dirigée par Elizabeth Rizer et Viktoriya Babenko, a suivi 30 femmes tout au long de leur cycle menstruel. Leur objectif ? Documenter minutieusement les changements structurels du cerveau féminin en fonction des fluctuations hormonales. Les résultats, bien

que non encore validés par des pairs, sont stupéfiants. Les chercheurs ont constaté que les modifications structurelles ne se limitent pas aux régions cérébrales classiquement associées au cycle menstruel. En effet, l'ensemble du cerveau semble être affecté par ces variations hormonales. Cette découverte remet en question notre compréhension de l'axe hypothalamo-hypophyso-gonadique (HPG) et de son influence sur le cerveau. Les principaux changements observés ? Modifications de la microstructure de la matière blanche ; variations du volume de la matière grise ; fluctuations du volume de liquide

céphalo-rachidien. Les hormones, chefs d'orchestre du cerveau féminin. L'étude a mis en évidence des corrélations intéressantes entre les niveaux hormonaux et les changements cérébraux. Juste avant l'ovulation, lorsque les taux de 17β-estradiol et d'hormone lutéinisante augmentent, la matière blanche subit des modifications suggérant un transfert d'information plus rapide. C'est comme si le cerveau se préparait à une phase d'hyper-efficacité. Vers une meilleure compréhension de la santé mentale féminine ? Cette étude ouvre la voie à de nouvelles perspectives dans la compréhension des

troubles mentaux liés au cycle menstruel. Les chercheurs suggèrent que ces changements structurels pourraient avoir des implications sur le comportement et la cognition. Bien que les conséquences fonctionnelles de ces modifications n'aient pas encore été étudiées, cette découverte pourrait aider à élucider les mécanismes sous-jacents à certains problèmes de santé mentale sévères liés aux menstruations. L'importance de cette recherche ne se limite pas au cycle menstruel. Elle pourrait également éclairer notre compréhension du fonctionnement du système nerveux humain dans son

ensemble, notamment : les périodes de transition hormonale (puberté, ménopause) ; les effets des contraceptifs oraux sur le cerveau ; l'impact des thérapies hormonales de réassignation de genre. Cette étude pionnière nous rappelle l'importance cruciale de la recherche sur la santé féminine. Elle souligne également la complexité captivante du cerveau humain, capable de se remodeler en permanence sous l'influence des hormones. Les 450 cycles menstruels qu'une femme vivra en moyenne au cours de sa vie apparaissent désormais comme autant d'opportunités pour le cerveau de se réinventer.

Le diabète, une maladie pouvant entraîner un infarctus du myocarde

Le nombre de personnes atteintes de diabète est passé de 200 millions en 1990 à 830 millions en 2022. La prévalence du diabète a augmenté plus rapidement dans les pays à revenu faible ou intermédiaire que dans les pays à revenu élevé.

Plus de la moitié des personnes atteintes de diabète n'ont pas pris de traitement en 2022. C'est dans les pays à revenu faible ou intermédiaire que la couverture du traitement du diabète était la plus basse. Le diabète peut entraîner une cécité, une insuffisance rénale, un infarctus du myocarde, un accident vasculaire cérébral et une amputation des membres inférieurs. En 2021, le diabète et la néphropathie diabétique ont entraîné plus de deux millions de décès. En outre, environ 11 % des décès d'origine cardiovasculaire étaient dus à une hyperglycémie. Un régime alimentaire sain, l'activité physique, des médicaments, un dépistage régulier et la prise en charge des complications per-



Surpoids, manque d'exercice, prédisposition génétique contribuent à l'apparition du diabète de type 2. DR.

mettent de traiter le diabète et d'éviter ou de retarder les conséquences qu'il peut avoir.

UNE MALADIE CHRONIQUE.

Le diabète est une maladie chronique qui se déclare lorsque le pancréas ne produit pas suffisamment d'insuline ou lorsque l'organisme n'est pas capable d'utiliser efficacement l'insuline qu'il produit. L'insuline est une hormone qui régule la glycémie. L'hyperglycémie (glycémie élevée) est un effet courant du diabète non maîtrisé qui, au fil du temps, provoque de graves lésions dans de nom-

breuses parties de l'organisme, en particulier les nerfs et les vaisseaux sanguins. En 2022, 14 % des personnes âgées de 18 ans étaient atteintes de diabète, contre 7 % en 1990. Plus de la moitié (59 %) des diabétiques âgés de 30 ans ou plus ne prenaient aucun traitement en 2022. C'est dans les pays à revenu faible ou intermédiaire que la couverture du traitement du diabète était la plus basse. En 2021, le diabète était la cause directe de 1,6 million de décès et 47 % des décès dus au diabète sont survenus avant l'âge de 70 ans. De plus, 530.000 autres décès

consécutifs à une néphropathie ont été causés par le diabète et l'hyperglycémie est à l'origine d'environ 11 % des décès imputables à des maladies cardiovasculaires. Depuis 2000, les taux de mortalité dus au diabète ont augmenté. En revanche, la probabilité de mourir de l'un des quatre principaux types de maladies non transmissibles (maladies cardiovasculaires, cancers, affections respiratoires chroniques ou diabète) entre 30 ans et 70 ans a baissé de 20 % à l'échelle mondiale entre 2000 et 2019. Les symptômes du diabète peuvent

apparaître soudainement. Dans le diabète de type 2, les symptômes peuvent être légers et n'être remarqués qu'au bout de plusieurs années. Les symptômes du diabète sont : soit intense ; besoin d'uriner plus souvent que d'habitude ; vision floue ; sensation de fatigue ; perte de poids. Avec le temps, le diabète peut provoquer des lésions vasculaires au niveau du cœur, des yeux, des reins et des nerfs. De nombreux diabétiques ont des problèmes aux pieds en raison de lésions nerveuses et d'une mauvaise circulation sanguine. Des ulcères du pied peuvent survenir et nécessiter une amputation.

Diabète de type 1.

Autrefois appelé diabète insulinodépendant ou juvénile, il se caractérise par une production insuffisante d'insuline, laquelle doit être administrée quotidiennement. En 2017, neuf millions de personnes, dont la majorité vivaient des pays à revenu élevé, étaient atteintes de diabète de type 1. On ne connaît pas la cause du diabète de type 1 et, en l'état actuel des connaissances, il n'existe

aucun moyen de prévention.

Diabète de type 2.

Le diabète de type 2 modifie la façon dont l'organisme utilise le glucose comme source d'énergie. L'organisme est incapable d'utiliser correctement l'insuline, ce qui peut entraîner une hyperglycémie en l'absence de traitement. Au fil du temps, le diabète de type 2 peut causer de graves lésions, en particulier des nerfs et des vaisseaux sanguins. Le diabète de type 2 est souvent évitable. Le surpoids, le manque d'exercice et une prédisposition génétique contribuent à l'apparition du diabète de type 2. Il est important de poser le diagnostic précocement pour éviter les pires effets du diabète de type 2. La meilleure façon de dépister le diabète tôt est de consulter un prestataire de soins pour faire régulièrement des examens et des analyses de sang. Les symptômes du diabète de type 2 peuvent être légers et n'être remarqués qu'au bout de plusieurs années. Ils peuvent être similaires à ceux du diabète de type 1, mais sont souvent moins prononcés. De ce fait, la maladie n'est

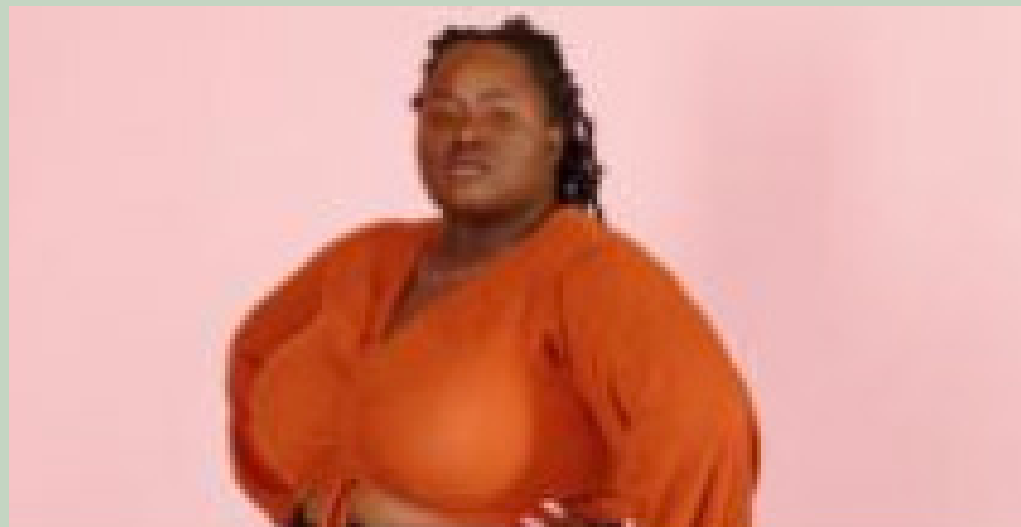
parfois diagnostiquée que plusieurs années après son apparition, une fois les complications déjà présentes. Plus de 95 % des diabétiques ont un diabète de type 2. Le diabète de type 2 était autrefois appelé diabète non insulino-dépendant ou diabète de la maturité. Récemment encore, ce type de diabète n'était observé que chez l'adulte, mais il survient désormais de plus en plus souvent aussi chez l'enfant.

Diabète gestationnel.

Le diabète gestationnel se caractérise par la survenue d'une hyperglycémie, c'est-à-dire d'une élévation de la concentration de glucose dans le sang au-dessus des valeurs normales mais à des valeurs inférieures à celles conduisant à poser le diagnostic de diabète. Le diabète gestationnel survient pendant la grossesse. Chez les femmes atteintes de diabète gestationnel, le risque de complications pendant la grossesse et à l'accouchement est plus élevé. Ces femmes risquent davantage, ainsi parfois que leur enfant, d'avoir ensuite un diabète de type 2.

Comment aborder autrement l'obésité

Les médecins devraient prendre en compte l'état de santé général des patients présentant un excès de graisse, plutôt que de se contenter de mesurer leur indice de masse corporelle, IMC. Les personnes souffrant de maladies chroniques causées par leur poids devraient être diagnostiquées comme souffrant d'« obésité clinique », tandis que celles qui n'ont aucun problème de santé devraient être diagnostiquées comme souffrant d'« obésité préclinique ». On estime à plus d'un milliard le nombre de personnes souffrant d'obésité dans le monde et



Des médicaments aident à réduire le poids corporel. DR.

les médicaments amaigrissants sur ordonnance font l'objet d'une forte demande. « D'autres ne peuvent pas bien marcher ou respirer, ou sont confinés dans des fauteuils roulants avec des problèmes de santé importants », écrit le rapport qui appelle à un « recadrage » de

l'obésité afin de faire la distinction entre les patients atteints d'une maladie et ceux qui restent en bonne santé, mais qui risquent d'être atteints d'une maladie à l'avenir. Actuellement, dans de nombreux pays, l'obésité est définie comme un IMC supérieur à 30 - une mesure qui évalue la

graisse corporelle en fonction de la taille et du poids. L'accès aux médicaments amaigrissants tels que Wegovy et Mounjaro est souvent limité aux patients appartenant à cette catégorie. Dans des pays d'Europe, tel Royaume-Uni, le NHS exige également que les patients aient un

problème de santé lié à leur poids. Mais l'IMC ne révèle rien sur l'état de santé général d'un patient, indique le rapport, et ne fait pas la distinction entre les muscles et la graisse corporelle, pas plus qu'il ne tient compte de la graisse plus dangereuse autour de la taille et des organes. Les experts plaident en faveur d'un nouveau modèle qui prenne en compte les signes d'obésité affectant les organes du corps - tels que les maladies cardiaques, l'essoufflement, le diabète de type 2 ou les douleurs articulaires - et leur impact préjudiciable sur la vie quotidienne. Cela indique que l'obésité est deve-

nue une maladie clinique et qu'elle nécessite un traitement médical. En revanche, pour les personnes souffrant d'obésité « préclinique », au lieu de recourir aux médicaments et à la chirurgie, il convient de leur donner des conseils pour perdre du poids, de les conseiller et de les surveiller afin de réduire les risques d'apparition de problèmes de santé. Un traitement peut également s'avérer nécessaire. Le rapport indique que les ratios taille-taille ou la mesure directe de la graisse, ainsi qu'un historique médical détaillé, peuvent donner une image beaucoup plus claire

que l'IMC. Un professeur spécialiste de l'obésité infantile à l'université de Sydney, qui a contribué au rapport, estime que la nouvelle approche permettrait aux adultes et aux enfants souffrant d'obésité « de recevoir des soins plus appropriés », tout en réduisant le nombre de personnes surdiagnostiquées et recevant des traitements inutiles. À l'heure où des médicaments permettant de réduire le poids corporel jusqu'à 20 % sont prescrits à grande échelle, le rapport indique que ce « recadrage » de l'obésité « est d'autant plus pertinent » qu'il « améliore la précision du diagnostic ».

METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUCAUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUÏE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.

En 2025, les dix voitures les plus chères du monde

Aucune d'elles n'est américaine. Aucune. Britanniques, françaises, italiennes, etc. Les voitures les plus chères du monde. Prix en euros.

► Rolls-Royce Boat Tail.

La voiture neuve en 2025, la plus chère du monde et de tous les temps. Cabriolet de 5,79m de long au design mêlant vintage et modernité renferme un V12 biturbo (6,75 litres pour 563 chevaux), une boîte automatique à 8 rapports. Un « yacht roulant » produit en 3 exemplaires, réservés aux milliardaires avec son prix lunaire, 23 millions d'euros.

► Bugatti, la voiture noire.

One-off homologué pour la route hisse la marque française sur la seconde marche du podium. Hypercar à tout d'exceptionnel : 8 litres, 16 cylindres, 1500 chevaux, assemblage réalisé à la main. Travail d'orfèvre, pas étonnant que cet exemplaire unique ait été acquis par un Suisse, 15 millions.

► Pagani Zonda.

De la firme éponyme, a fait construire ce concept car pour lui et deux autres heureux propriétaires inconnus. Ce roadster a fait grand bruit lors de sa présentation et reste moins mystérieux, 15,7 millions.

► Rolls-Royce Sweptail.

Marque de voiture de luxe par excellence, trône encore le haut du panier avec cette fois un one-off, construit sur demande : le Sweptail, 11,6 millions.

► Bugatti Centodieci.

Elle a sous le moteur : 1600 chevaux exactement pour un W16 de 8 litres avec une vitesse de pointe à 380km/h. Boum, 8 millions.

► Lamborghini Veneno.

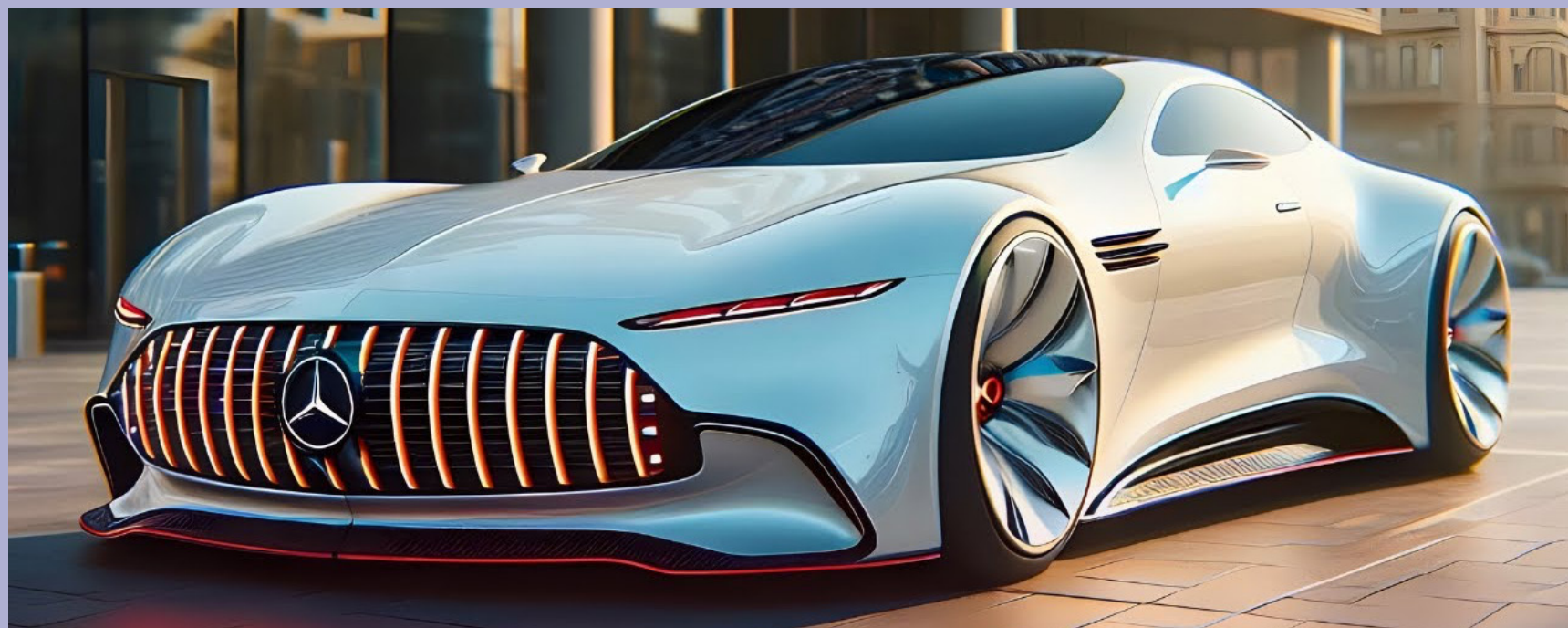
Un roadster qui défie la loi de la gravité avec ses courbes cosmiques inspirées par l'aéronautique. Hypercar produit à 9 exemplaires qui ne peut pas voler mais pointe à 355 km/h avec son V12 de 6,5 litres. Une voiture qui met des



De haut en bas, de g. à dr., Rolls-Royce Boat Tail, Bugatti-la voiture noire, Pagani Zonda, Rolls-Royce Sweptail. DR.



Ci-bas, de haut en bas, de gauche à droite, Bugatti Centodieci, Lamborghini Veneno, Mercedes Maybach Exelero. DR.



étoiles dans les yeux, 7,3 millions.

► **Maybach Exelero.** Coupé commandé par une marque de pneumatiques afin de tester et promouvoir une nouvelle série de pneus. Exercice réussi : ses performances sur circuit ont été un succès avec son moteur qui tourne à 5,9 litres et

700 chevaux. C'est définitivement une affaire qui roule pour Fulda, 7 millions. ► **Bugatti Divo.** Si les deux voitures de luxe se ressemblent

(même moteur W16 de 8 litres pour 1500 ch, un habitacle similaire), la Divo se distingue par un design exceptionnel. Elle partage un autre

point commun avec un modèle Bugatti différent... Son prix, le même que la Bugatti Mistral, 5 millions. ► **Koenigsegg**

CCXR Trevita. Elle est moins connue que ses « sœurs » mais n'en est pas moins surpuissante, et rapide : elle passe de 0 à 200 km/h en 8,75 secondes. Bolide suédois qui pèse 1280 kgs, un poids plume comparé aux Ferrari, Aston Martin ou encore Lamborghini, 4,2 millions.

► **Bugatti Bolide.** Dévoilée pour la première fois en juin 2023 sur le circuit du Mans lors de l'exposition célébrant le centenaire de cette course mythique, en marquant l'année. Produite en seulement 40 exemplaires, une hypercar réservée exclusivement à un usage sur piste qui se distingue, 4 millions.



C'est prouvé scientifiquement

Une urologue, spécialisée en chirurgie pelvienne, dévoile une technique simple, souvent négligée pendant les rapports sexuels, qui permet de faire monter l'excitation rapidement. Zones à privilégier, vitesse, surface à toucher...

Voici comment caresser votre partenaire pour un maximum de plaisir. Caresser le cou, les tétons ou l'intérieur de la cuisse, lentement mais de façon précise, décuple le plaisir sexuel, selon le Dr Rena Malik, urologue et professeur en chirurgie pelvienne à l'Université de Maryland (États-Unis). Caresser pas plus de 10 cm de peau par seconde. Dans une vidéo YouTube qui comptabilise plus de 180.000 vues, le Dr Malik vante les effets



Savoir caresser son/sa partenaire pour un maximum de plaisir partagé. DR.

des caresses sur le plaisir sexuel, une pratique qui est souvent oubliée pendant les rapports sexuels. Pour cela, elle s'appuie sur les résultats d'une étude publiée en 2018 dans Plos One. Elle rapporte que des caresses douces mais franches

sur les zones érogènes - des zones du corps très sensibles à l'excitation sexuelle quand elles sont stimulées - procurent beaucoup de plaisir quand elles sont réalisées à une vitesse ne dépassant pas 10 centimètres de peau par seconde. Une

technique qui, selon le Dr Malik, «optimiserait l'activation de certaines terminaisons nerveuses» dans ces zones, augmentant ainsi le plaisir sexuel. Prendre le temps d'identifier les zones érogènes de son partenaire. L'étude sur

laquelle s'appuie la docteure a été menée sur dix-neuf couples. Dans chaque couple, un partenaire devait donner les caresses et l'autre les recevoir. Les « donneurs » devaient donner deux types de caresses à leur partenaire : soit des caresses lentes

recouvrant 3 cm de peau par seconde, soit des caresses rapides recouvrant 18 cm de peau par seconde. Les caresses étaient réalisées dans le cou (une zone connue pour être érogène) et sur le front, une zone à priori peu, voire pas du tout érogène. Après avoir observé la réaction des participants «receveurs de caresses», les chercheurs ont remarqué que la vitesse employée pour effectuer les caresses jouait un rôle important sur le niveau de plaisir ressenti. «Nous sommes plus réactifs à des caresses effectuées à une vitesse de 1 à 10 cm de peau par seconde», commente le Dr Malik. Ce toucher optimal aurait pour effet d'activer les régions du cerveau impliquées dans le traitement des émotions et des sentiments. Et, sans surprise, les « receveurs de caresses » ont déclaré

être plus excités avec des caresses dans le cou plutôt que sur le front. On l'aura compris. Si l'on veut faire monter la température avec sa/son partenaire, il faut identifier ses zones érogènes et bien les caresser sans trop s'égarer ! Grâce au Dr Rena Malik, l'on sait comment s'y prendre maintenant.

Comment se fait-elle

Comment se fait la lubrification vaginale ? La lubrification vaginale est un fluide produit naturellement qui lubrifie le vagin d'une personne de sexe féminin. La lubrification vaginale est toujours présente, mais la production augmente de manière significative à l'approche de l'ovulation et pendant l'excitation sexuelle en prévision d'un rapport sexuel.

Lubrification vaginale : qu'est-ce que c'est ? Il ne s'agit pas comme on pourrait le croire, d'un phénomène lié à la sécrétion d'une substance particulière. Bien au contraire, la lubrification résulte d'une transsudation, lorsque des éléments figurés du sang, présents dans les parois du vagin, passent dans la cavité vaginale et humidifient le sexe féminin. Pourquoi la lubrification vaginale est-elle importante ? Pour les personnes de sexe féminin, la lubrification vaginale est une partie importante de l'excitation sexuelle. Elle prépare le vagin à la pénétration, facilitant l'entrée du pénis et réduisant les frictions ou les irritations qui l'accompagnent. La douleur pendant les rapports sexuels est souvent due à une lubrification insuffisante.

Et si ce n'était pas l'alpha et l'oméga

Dans le cadre d'une relation sexuelle, la pénétration est souvent considérée comme une pratique classique et courante, bien qu'elle ne satisfasse pas forcément la partenaire. Pour autant, il existe d'autres chemins pour permettre l'épanouissement sexuel de chacun.



Autres chemins pour l'épanouissement sexuel de chacun. DR.

grand nombre de femmes ne parvient pas à obtenir d'orgasme si le rapport sexuel se compose essentiellement de la pénétration. Les caresses et les autres jeux sexuels que l'on a longtemps qualifiés de préliminaires sont parfois plus efficaces et satisfaisants. Or justement, ils peuvent être autre chose que de simple

«prémices» à l'acte de la pénétration. Ils sont en réalité des actes à part entière pouvant composer un rapport sexuel plein et entier en dehors de la pénétration vaginale par le pénis.

UNE DÉCONSTRUCTION. D'autant que, comme le dit Martin Page,

l'auteur de Au-delà de la pénétration, «un médecin me disait que les hommes sont vraiment stupides de se focaliser sur la pénétration parce que fatalement, à 60-70 ans, ils vont arrêter d'être facilement en érection et pour autant ils continueront bien à s'épanouir autrement». Il serait donc intéressant de s'écarter de la

pénétration en tant qu'élément principal pour se découvrir de façon plus libre. Par ailleurs, il est aussi recommandable de sortir de cette injonction dans laquelle la pénétration est colorée d'une notion de domination. L'évolution des points de vue en matière de genre, de droits des femmes et de sexualité a d'ailleurs déjà permis des changements dans les comportements sexuels. Ainsi, en Europe, les femmes sont de plus en plus nombreuses à avoir pénétré leur partenaire masculin. Car «l'exploration du versant anal de la sexualité va aussi de pair avec des pratiques anales où (les femmes) sont actives», informe ainsi le Panorama de la sexualité des Européennes à l'heure du Covid-19 par l'Observatoire européen de

la sexualité féminine en 2021. Une pratique considérée là encore comme «active» pour le partenaire «pénétrant». Pour aller encore plus loin dans la déconstruction, il est aussi possible d'inverser les rôles traditionnels et de considérer la pénétration comme un acte passif. Comment cela ? Inventé en 2016 par l'artiste Bini Adamczak, et popularisé en France en 2019 par Martin Page, le terme de «circlusion» consiste à «enfiler, enserrer ou engloutir» un pénis dans son vagin ou son rectum - pratique qui devient alors l'acte actif dans l'acte sexuel. Ce qui permettrait ainsi d'éliminer la notion de domination systématique de la femme par l'homme. Et donc d'ouvrir le champ des possibles pour les partenaires.

Trump engage un bras de fer avec Poutine

C'est la première fois que Trump raccourcit le délai d'un ultimatum imposé à Poutine. Le président américain a, une nouvelle fois, haussé le ton lundi 28 juillet en donnant «10 ou 12 jours» à son homologue russe pour mettre fin au conflit en Ukraine, sous peine de sévères sanctions. Le 14 juillet, il lui en avait donné 50.

Deux semaines plus tard, le Républicain estime qu'«il n'y a aucune raison d'attendre» ne voyant «aucun progrès». Selon Nicole Gnesotto, vice-présidente de l'Institut Jacques-Delors, le dirigeant russe «ne peut pas rêver mieux qu'un bras de fer» avec son homologue américain. Les dirigeants européens, dont le Français Emmanuel Macron et l'Ukrainien Volodymyr Zelensky, avaient demandé la mise en place d'un cessez-le-feu de 30 jours, ce à quoi la Russie n'a pas donné suite. Entre ultimatums, menaces et négociations, Poutine semble en plein bras de fer qu'«il adore», assure Nicole Gnesotto. «Il est dans une situation où il négocie, il est d'égal à égal avec les États-Unis, donc il ne peut pas rêver mieux qu'un bras de fer» avec le dirigeant américain. Cet ultimatum est loin d'être le premier. Pour l'heure, aucun n'a réussi à tordre le bras de Vladimir Poutine. C'est la première fois que Trump raccourcit le délai d'un ultimatum imposé à son homologue russe. Cette fois, Trump entend viser les partenaires économiques de Vladimir Poutine. En première ligne, les pays qui se fournissent en hydrocarbures



Donald Trump va-t-il mettre le feu sur la Russie de Vladimir Poutine ? DR.

russe : l'Inde et la Chine. Taxer à 100 % l'Inde signifierait la fin des exportations de ce pays vers les États-Unis, ce qui constitue «une menace sérieuse», souligne David Teurtrie, maître de conférences en science politique à l'Institut catholique d'études supérieures, ICES, et chercheur associé à l'Institut national des langues et civilisations orientales, Inalco.

UN COUP DE POKER?

Ce revirement doit être appréhendé dans un contexte global, notamment celui de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis signé dimanche. «Il est très probable que la Commission européenne ait demandé au chef d'État américain d'accentuer la pression sur le Kremlin», estime David Teurtrie. Alors quand le pré-

sident milliardaire «aura d'autres perspectives, sa position pourra évoluer», insiste-t-il. À voir si Donald Trump est vraiment capable de mettre en œuvre sa menace. Compte tenu de son imprévisibilité, «il peut aussi ne rien se passer, prévient Oksana Mitrofanova. C'est un joueur de poker, cela peut être du bluff». Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que Donald Trump montre les dents pour finalement mordre la poussière. Si elles étaient réellement mises en œuvre, ces taxes dites «secondaires» n'auraient pas d'effet immédiat sur le conflit. À chaque fois que l'Union européenne a pris de nouvelles sanctions sévères contre le Kremlin, ce dernier «a toujours fini pas trouvé des mécanismes de contournement qui lui permettent de reprendre



ses exportations à un rythme normal», note David Teurtrie. La stratégie de Donald Trump pourrait même se retourner contre lui puisque «la Russie est l'un des premiers pays exportateurs de pétrole donc il existe un risque réel de déstabiliser le marché», précise le chercheur. Les mesures prises par les alliés de Kiev n'ont jamais eu aucun effet sur le conflit en Ukraine lui-même. «La Russie est assez tranquille, elle n'a pas peur des États-Unis, elle possède plein de ressources», abonde Oksana Mitrofanova. Elle l'a encore montré avec d'intenses frappes russes qui ont tué au moins 25 civils, dont une femme enceinte et une quinzaine de détenus d'une colonie pénitentiaire, dans la nuit de lundi à mardi. Tout au plus, les États-Unis pourraient obtenir un

geste symbolique «pour amadouer Donald Trump», souligne David Teurtrie. À l'instar des vaines négociations entamées à Istanbul entre Moscou et Kiev. Le Kremlin et les élites russes n'ont de toute manière «aucun intérêt à plier devant un ultimatum étant donné leur engagement dans un bras de fer avec l'Occident», prévient le chercheur. Armer l'Ukraine reste encore le meilleur moyen de contrer la Russie sur le terrain. «Il faut envoyer de l'équipement militaire en grande quantité, comme des avions plus sophistiqués et plein d'autres capacités militaires pour rendre l'Ukraine plus forte», développe Oksana Mitrofanova. C'est là que Donald Trump est face à un mur. Arrivant à épuisement des livraisons votées par son prédécesseur, deux chemins s'offrent à lui : le président américain va devoir soit tenir ses engagements électoraux en tournant son dos à l'Ukraine et donc lui promettre la défaite, soit trahir ses électeurs et poursuivre le soutien militaire à Kiev. «Alors le conflit qu'il qualifiait de «guerre de Biden» deviendrait la «guerre de Trump»», résume David Teurtrie.

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger, propriété de FINANCE PRESS GROUP en sigle FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International
Global site
lesoftonline.net
lesoft.be
Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
RadioTéléAction
Maximanimba
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

Directeur associé
Yves Soda.

RÉDACTION.
T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse Belge. Accords spéciaux.
Trends. Trends. Tendances. Le Vif/
L'Express. Knack.
© Copyright 2025 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation
de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13
janvier 2008.



L'Europe divisée face aux États-Unis

L'accord sur les droits de douane négocié entre l'Union européenne et les États-Unis est une succession de concessions à Trump. Pourquoi une telle passivité de la part de l'EU? Elle a choisi le pire moment pour faire honneur à ses origines chrétiennes : l'accord sur les droits de douane avec les États-Unis dimanche 27 juillet. Au lendemain de cet accord, les responsables politiques français ont amplement réagi, à l'exception notable du président Emmanuel Macron. La presse étrangère souligne une indignation unanime devant les ambitions protectionnistes de Washington, qui menacent l'économie européenne. En apparence, Trump sort grand vainqueur du deal : 15 % de

droits de douane sur les produits européens, 0 % sur les produits américains, la garantie que les 27 achèteront pour 750 milliards d'euros d'énergie made in USA, 600 milliards d'investissement européen aux États-Unis, et des promesses d'achats militaires. De son côté, la Présidente de la Commission européenne, l'Allemande Ursula von der Leyen est reparti avec pratiquement aucune contrepartie, mais a parlé d'un «bon accord». Une croyance biblique qui n'a pas convaincu d'autres observateurs européens, bien plus conscients du dégomme que le continent venait de subir. François Bayrou a parlé d'un «jour sombre» et d'une «soumission», tandis que son homologue hongrois a estimé que Trump «avait mangé» Von

der Leyen «au petit-déjeuner». Mais pourquoi l'Europe n'a-t-elle pas riposté? Pour l'économiste Marc Touati, c'est tout simplement qu'elle n'en a plus les moyens : «L'Europe est en excédent commercial et avait donc tout à perdre sur les droits de douane. Quant à taxer les produits américains, l'Union européenne n'est pas capable de produire leur alternative», notamment en terme technologique et électronique. «C'est un énorme aveu de faiblesse mais l'Europe ne peut plus encaisser - ni donc s'engager - dans une guerre commerciale avec les États-Unis». C'est particulièrement le cas pour certains pays comme l'Allemagne. Elle était «tellement tétanisée» par des droits de douane à 30 % (la menace brandie par Donald Trump)

«qu'elle était prête à tout céder pour éviter le scénario du pire», poursuit Véronique Riches-Flores, spécialiste en prospective économique et financière internationale. Il propose pour ce faire «une élection de la présidence de la Commission européenne au suffrage universel direct» et «un renforcement considérable du poids et de la légitimité du Parlement européen» qui aurait du pouvoir, selon lui, «adopter» un tel accord. «L'Europe a les moyens de résister à cette nouvelle guerre froide économique et technologique» même si «aucun responsable politique entendu ces derniers jours ne sait dépasser la colère - légitime - pour proposer des solutions - vitales», accuse l'ancien premier ministre français Gabriel Attal.